



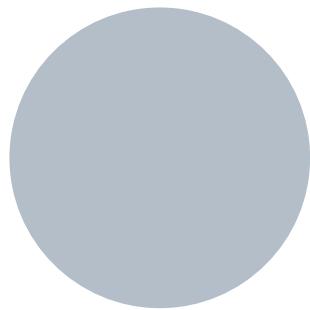
INGÉNIERIE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE DES LANDES

2020

**Conseils et accompagnement
à la conduite de projets pour une
maîtrise d'ouvrage publique**

Outil d'aide à la décision et à la conduite de projets, ce guide de l'ingénierie publique départementale vous apportera une assistance technique, juridique et financière. Il recense, par thématique et par fiche, l'ensemble des services départementaux et des partenaires susceptibles de vous aider à chaque étape de votre projet.

Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site du Département : **landes.fr**



édito

Le Département garant des solidarités humaines et territoriales

De la petite enfance aux personnes âgées, de la revitalisation des centres-bourgs à la desserte numérique, de l'ancrage local de l'alimentation aux politiques de mobilité, notre ambition est d'améliorer la qualité de vie des habitants, de renforcer les services publics mais aussi de favoriser un aménagement durable des territoires.

Notre volonté est que cette ambition soit très largement partagée.

Partenaire historique des Communes et des Établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil départemental des Landes et ses partenaires développent une offre d'ingénierie pour aider et accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets.

Cette offre, qui répond à la fois aux compétences départementales et aux attentes des collectivités vient en complément de nos règlements et moyens d'intervention. Que ce soit en matière d'accompagnement des personnes les plus vulnérables, d'éducation, de soutien à l'activité et l'emploi, de voirie et d'équipements publics, ou bien encore d'environnement, le Département exerce ses missions de redistribution et de péréquation en direction des territoires.

Il me paraissait important de les partager avec vous.

Conscients qu'en matière publique, la complexité des enjeux exige des impulsions communes, nous sommes particulièrement attentifs aux innovations porteuses de lien social, qui fédèrent les acteurs locaux.

En choisissant d'accompagner volontairement les nouvelles équipes municipales et communautaires dans la réalisation de leurs projets, tout en les laissant bien sûr maîtresses de leurs choix, le Département souhaite contribuer au développement et à la qualité des projets dans nos territoires.

Je suis persuadé que pour les mettre en œuvre ce guide vous sera utile.

Dans tous les cas, vous pouvez compter sur l'implication des élus et des agents du Département. Nous sommes et serons toujours présents à vos côtés pour continuer d'œuvrer au bénéfice des Landaises et des Landais.

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental des Landes

SOMMAIRE

1 Un guide de l'ingénierie.

Pour quoi ? Pour qui ?

Comment ?

- Le contexte réglementaire
- Les attentes des élus
- Les organismes prestataires
- Quand faire appel aux prestataires d'ingénierie ?
- Les modalités pour bénéficier d'une prestation d'ingénierie

pages 8 et 9

2 Des exemples de projets par thème

► Aménagement - Foncier

Élaborer un plan de référence	14
Portage foncier et financier	15
Construction d'équipements publics	16
Aide à l'investissement immobilier d'entreprise	17
Aménager les espaces publics	18
Aménager un quartier d'habitat	19
Aménager un lotissement communal	20
Élaborer un plan-guide d'aménagement des espaces publics	21

► Habitat - Urbanisme

Élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal ou un schéma de cohérence territoriale	24
Restructuration et extension d'équipements publics	25
Gérer des biens immobiliers	26
Identification d'un projet d'habitat inclusif	27
Réaliser des logements ou habitats spécifiques	28
Élaborer un plan des façades	29
Travaux sur les logements communaux : le bail à réhabilitation	30
Accompagnement en ingénierie bâtimentaire sociale et médico-sociale	31

► Mobilités - Voirie

Réseau routier départemental	34
Éclairage public	35
Aménagements cyclables	36
Itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT, équestre)	37

► Eau

Recherche pour la ressource en eau souterraine	40
Assainissement collectif et alimentation en eau potable	41
Gestion des cours d'eau	42

► Environnement -

Développement durable

Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti	44
Élaborer et animer une plateforme énergie	45
Organiser, programmer et assurer une permanence énergie	46
Aménager les abords d'une plage	47
Aménager les abords d'un lac	48
Labelliser un site naturel	50

► Tourisme

Aide à l'élaboration d'une stratégie touristique	52
Élaboration d'un Schéma de développement territorial	53
Développement d'un projet touristique ou thermal	54

► Culture

Élaborer un projet culturel	56
Conserver et restaurer son patrimoine	57
Créer ou réaménager une médiathèque	58

► Solidarités

Création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ou d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM)	60
Accompagnement pour la création d'une résidence autonomie et d'habitat solidaire	61
Accompagnement des femmes victimes de violence	62

► Éducation - Sport

Préparer un marché public de travaux pour l'agrandissement d'une école	64
Soutien au développement des sports de nature dans le cadre du plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDES)	66
Soutiens départementaux aux projets «jeunesse et sport»	67

► Outils et dispositifs en appui

Aide et conseils juridiques	70
Conseils juridiques sur le statut des agents territoriaux	71
Développer l'administration électronique	72
Assurer une veille documentaire	73
Organiser la gestion des archives au sein de sa collectivité	74
Mettre en place d'un dispositif d'adressage	75
Créer des bases de données relatives aux infrastructures	76
Pour une restauration collective exemplaire	77

3 Présentation du réseau

Pôle Agriculture et Forêt	80
Direction de l'Aménagement	81
Direction de la Culture et du Patrimoine	82
Direction du Développement Territorial	83
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports	84
Direction de l'Environnement	85
Direction des Entreprises et des Initiatives Économiques	86
Direction de la Solidarité départementale	87
Direction du Tourisme	88
Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL)	89
Agence landaise pour l'informatique (ALPI)	90
Association des maires et présidents de communautés des Landes (AML)	91
Centre de gestion des Landes (CDG)	92
Comité départemental du Tourisme (CDT)	94
Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	95
Établissement public foncier des Landes (EPFL)	96
Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL)	97
Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC)	98
Solidaires pour l'habitat (SOLiHA)	100
XLHabitat	101

4 Sigles, acronymes et glossaire

104



**Pour quoi ?
Pour qui ?
Comment ?**





Pour quoi ? Pour qui ? Comment ?

Le contexte réglementaire

Le Département des Landes est un acteur important en matière d'assistance technique et d'ingénierie.

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce cette compétence d'assistance technique et fait globalement du Département un acteur fort en matière de solidarités territoriales. L'assistance technique jusque-là limitée au domaine de l'eau et de l'assainissement se voit élargie à l'aménagement, l'habitat et la voirie.

Par ailleurs, les moyens d'ingénierie disponibles peuvent continuer d'accompagner les collectivités dans un souci de solidarité territoriale.

La perspective de nouvelles équipes municipales et communautaires a amené le Conseil départemental à proposer aux organismes associés de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un guide d'appui à la conduite de projet pour les élus locaux.

Les attentes des élus

En effet, pour les élus municipaux ou communautaires dans la perspective de mise en œuvre d'un projet, un certain nombre d'interrogations doivent se poser :

- De quels éléments précis disposer en faisant appel aux prestataires de l'ingénierie ?
- Quels conseils méthodologiques ou techniques obtenir ?
- En quoi ces prestations vont aider à faire avancer les réflexions et constituer un véritable outil d'aide à la décision ?

Les attentes portent donc sur le conseil et l'accompagnement à la conduite des projets ainsi que sur le contenu des prestations fournies.

En amont des projets, il est nécessaire de pouvoir faire appel à des interlocuteurs de proximité ou disposant d'une bonne connaissance du terrain.

L'objectif est bien d'avoir très rapidement une réponse qui peut prendre différentes formes :

- des orientations méthodologiques ;
- des conseils techniques ;
- l'identification d'une ou des personnes ressources ;
- une proposition d'accompagnement.

La volonté des élus est également de bénéficier de réponses adaptées aux demandes formulées. Cela implique de la part des interlocuteurs qu'ils soient à l'écoute des besoins et en mesure de qualifier les propositions en fonction des objectifs exprimés tout en vérifiant la faisabilité technique, juridique et financière du projet.

Les organismes partenaires

La réponse à une démarche locale peut conduire à mobiliser un ou plusieurs organismes afin d'apporter la réponse la mieux adaptée.

C'est pour cette raison que le Conseil départemental a souhaité associer les principaux prestataires départementaux en ingénierie opérationnelle départementaux de prestations d'ingénierie opérationnelle ou assistance technique.

Au-delà des différentes directions du Département des Landes, les partenaires suivants, souvent interlocuteurs directs des communes et EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), ont souhaité participer et figurer dans ce guide qui se veut un outil d'aide à la décision : Association des maires et des présidents de communautés des Landes (AML), Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL), Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE), Centre de Gestion de la Fonction Publique des Landes (CDG), Comité départemental du Tourisme (CDT), Agence Landaise pour l'informatique (ALPI), Solidaires pour l'Habitat (SOliHA), XLHabitat, Syndicat départemental d'Equipement des Communes des Landes (SYDEC), Société d'Aménagement des Territoires et Equipment des Landes (SATEL) et Établissement public foncier des Landes (EPFL).

Une présentation de chaque partenaire est proposée dans la dernière partie de ce guide.

Le Département, même s'il assure la coordination du réseau de l'ingénierie, n'a pas vocation à être «la porte d'entrée» unique et obligatoire pour les maîtres d'ouvrage souhaitant bénéficier d'une intervention de l'un des organismes. La collectivité qui le souhaite peut contacter directement l'un des partenaires si elle a une idée précise des attendus et du type de prestations dont elle a besoin.

Quand faire appel aux prestataires d'ingénierie ?

Le recours à l'offre d'ingénierie peut se faire à tout moment. La collectivité ou l'EPCI peut contacter l'un des partenaires en fonction :

- du type de projet ;
- de son état d'avancement ;
- des études préalables déjà réalisées ;
- des moyens et compétences dont dispose déjà la collectivité ;
- de la sensibilisation des élus ;
- de leurs priorités et du degré d'urgence du projet.

Cependant, le moment idéal pour le maître d'ouvrage se situe le plus en amont possible de la réflexion. Il pourra ainsi aborder le projet en ayant rapidement une idée précise de l'enchaînement des étapes à franchir, des interlocuteurs à associer, de l'ensemble des réponses à apporter afin de préparer la phase opérationnelle et de sécuriser au mieux l'intervention de la maîtrise d'œuvre.

Les modalités pour bénéficier d'une prestation d'ingénierie

La demande peut être formulée par écrit (par courriel ou par voie postale). Toutefois, les sollicitations orales sont également prises en compte dans la mesure où elles font l'objet d'un premier rendez-vous qui permettra de préciser le contenu de l'offre d'assistance et les engagements de la collectivité bénéficiaire.

Pour les organismes partenaires, les modalités de sollicitation et de prise en charge de la demande peuvent varier. Il sera alors nécessaire de les vérifier auprès de chacun d'entre eux.

Lors de la prise en compte de la demande d'assistance, chaque organisme partenaire précisera dans un délai court :

- si la demande correspond bien aux missions exercées par l'organisme ;
- les délais de réalisation de la prestation ;
- le nom de la personne référente.



Des exemples
de projets par
thème



**Aménagement
Foncier**

Élaborer un plan de référence

Bénéficiaires

Les communes et EPCI ayant des problématiques de dévitalisation pour leur centre-bourg ou centre-ville

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la réflexion et au contenu de l'étude préalable à la revitalisation d'un centre-bourg. Conseils sur les thématiques à étudier, la rédaction du cahier des charges et les enjeux à prendre en compte pour définir une stratégie globale et multithématique.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Lancement de la réflexion	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier échange avec le Conseil départemental (contact téléphonique, rendez-vous sur place...) ● Aide à la définition des thématiques à étudier ● Orientation vers une structure adaptée pour la rédaction d'un cahier des charges 	<input type="checkbox"/> Direction du Développement Territorial
Appui technique à l'engagement de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration du cahier des charges de l'étude ● Accompagnement au choix du prestataire : consultation, audition des candidats, rédaction des actes administratifs 	<input type="checkbox"/> CAUE ou ADACL
Constitution du dossier de demande d'aide	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement à la constitution du dossier de demande d'aide de financement 	<input type="checkbox"/> Direction du Développement Territorial ou du Tourisme
Réalisation du plan de référence	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi de l'étude ● Aide à la définition des priorités d'actions 	<input type="checkbox"/> Direction du Développement Territorial <input type="checkbox"/> CAUE <input type="checkbox"/> ADACL
Mise en œuvre du plan de référence	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation des interventions financières du Département et des autres financeurs potentiels 	<input type="checkbox"/> Direction du Développement Territorial

Exemple

Centre-bourg de Mugron

Livrables

Règlements départementaux, cahier des charges, notes, délibérations...

CONTACTS

Département des Landes
 Direction du Développement Territorial
 05 58 05 40 22
 developpement.territorial@landes.fr

CAUE
 05 58 06 11 77
 contact@caue40.com

ADACL
 Service Urbanisme
 05 58 85 80 50
 contact@adacl40.com

Portage foncier et financier

Bénéficiaires

Les adhérents à l'EPFL « Landes Foncier »

Description de l'accompagnement proposé

Aide à la démarche d'acquisition du foncier bâti ou non bâti, envoi du modèle de délibération valant convention.

Exemple d'un accompagnement d'acquisition foncière

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
① Demande de portage par la collectivité > contact : EPFL	<ul style="list-style-type: none"> Premier échange avec l'EPFL Aide à la rédaction de la délibération déléguant l'acquisition à l'EPFL, délibération valant convention. Ladite convention devant comprendre : <ul style="list-style-type: none"> La description du projet à réaliser, La désignation du bien, le nom des propriétaires et le prix, L'avis de France Domaine si le prix est supérieur à 180 000 €, L'avis de la commune si acquisition faite par un EPCI, Les conditions particulières liées à l'acquisition (servitude...), La durée du portage foncier et financier : choix entre les 2 options possibles, L'engagement pris par la collectivité de racheter le bien à la fin du portage, La possibilité de demander le fonds de minoration.
② Achat du bien par l'EPFL « Landes Foncier »	<ul style="list-style-type: none"> Si le bien est inscrit dans le plan particulier d'intervention (PPI), pas de formalité particulière Passage en Conseil d'administration si le bien n'est pas inscrit au PPI ou si les conditions ont changé Choix du notaire : celui du vendeur Envoi au notaire de la délibération de la collectivité et des pièces de représentation de l'EPFL Passation de l'acte notarié par l'EPFL
③ L'EPFL est propriétaire du bien pendant la durée du portage	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition gratuite à la collectivité pour son usage ou pour usage par des tiers Tous les frais supportés par l'EPFL seront répercutés à la collectivité en fin de portage Toutes les recettes perçues sur ce bien par l'EPFL seront restituées à la collectivité en fin de portage <p><u>Souplesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Passage en conseil d'administration pour que l'EPFL puisse revendre le bien ou en revendre seulement une partie à la collectivité avant la fin du portage
4. Fin du portage	<ul style="list-style-type: none"> Revente du bien par l'EPFL à la collectivité Réalisation d'un acte notarié, Solde du prix de vente à verser (réduction des acomptes déjà versés durant le portage).



Pour les autres modes d'acquisitions (droit de préemption, expropriation), prendre contact avec l'EPFL.

Exemple

Acquisition à l'amiable par la commune de Saint-Perdon d'une maison ancienne en plein bourg afin d'y construire des logements sociaux à destination des personnes du 3^e âge et en partenariat avec XLHabitat.

Livrables

Modèles de délibérations

CONTACT

EPFL Landes foncier
05 58 85 80 60
landes.foncier@epfl40.fr

Construction d'équipements publics

Bénéficiaires

Toutes les collectivités locales ayant un projet de construction

Description de l'accompagnement proposé

- Études d'opportunité et de faisabilité
- Assistance à la définition du programme
- Assistance à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours d'architecture)
- Organisation des consultations des différents acteurs de la construction
- Pilotage des autorisations administratives nécessaires à l'engagement de l'opération
- Suivi technique, juridique, administratif et financier de l'opération de construction dans le respect :
 - des normes et règles du Code de la construction,
 - du Code de la commande publique,
 - du budget alloué,
 - du délai arrêté par le maître d'ouvrage.
- Assistance à la réception de l'ouvrage et dans l'année de parfait achèvement



Bâtiment Agrocampus à Haut-Mauco

Exemple

Bâtiment Agrocampus à Haut-Mauco

Livrable

L'équipement public commandé par la collectivité dans le respect du budget et du délai

CONTACT

SATEL

Fabrice LABORDE, responsable du service Construction
05 58 91 20 90
06 73 85 70 76
fabrice.laborde@satel40.fr
contact@satel40.fr

Aide à l'investissement immobilier d'entreprise

Bénéficiaires

Les communautés de communes

Contexte réglementaire

Le Département agit dans le cadre d'une convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises (art 15-11-3 du CGCT). Dans ce cadre-là, les taux d'aide publique sont déterminés en fonction de la localisation du projet et de l'activité de l'entreprise. Il est à noter que la Communauté de communes intervient à hauteur de 20 % du montant de l'aide déduction faite du montant de la DETR (systématiquement sollicitée).

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la réflexion en amont du projet et dans sa phase d'avant-projet – Accueil et accompagnement du porteur de projet privé - Appui technique à la constitution du dossier de demande de subvention en concertation avec les autres partenaires éventuels techniques et financiers – Instruction du dossier de demande de financement au Département – Accompagnement du projet et suivi dans sa phase opérationnelle.

Exemple

Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour dans le cadre d'un portage immobilier pour soutenir la revitalisation du centre-bourg et du tissu artisanal et commercial : rénovation d'un local commercial pour permettre l'installation d'une retoucheuse et d'une tapissière.

Livrable

Convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises.

CONTACTS

Département des Landes
Direction des entreprises
et des initiatives économiques

Georges MAIGNON, directeur
georges.maignon@landes.fr

Bernard SAPHY, directeur adjoint
bernard.saphy@landes.fr

Eric SARGIACOMO, chargé de mission
eric.sargiocomo@landes.fr

Karine RUSALEN, assistante de direction
karine.rusalen@landes.fr

Téléphone secrétariat
05 58 05 40 21

Aménager les espaces publics

Bénéficiaires

Toutes les communes ayant un projet d'aménagement et de mise en valeur de leurs espaces publics

Description de l'accompagnement proposé

- Études d'opportunité, de faisabilité et de programmation :
 - Besoins / Objectifs / Exigences,
 - Budget,
 - Délais.
- Pilotage des dossiers de demandes de subventions
- Suivi des études conception et des travaux
- Relation contractuelle : mandat de réalisation ou assistance à maîtrise d'ouvrage
- Remise des ouvrages à la collectivité



Exemple

Requalification du centre-bourg de Gastes

Livrable

Un aménagement public de qualité qui met en valeur le patrimoine architectural ou paysager de la commune, dans le respect du budget et du délai fixés

CONTACT

SATEL

Xavier VILAMITJANA, responsable
du service Aménagement
05 58 91 20 90
06 48 86 62 09
xavier.vilamitjana@satel40.fr
contact@satel40.fr

Aménager un quartier d'habitat

Bénéficiaires

Toutes les collectivités locales ayant un projet d'aménagement urbain

Description de l'accompagnement proposé

- Études d'opportunité, de faisabilité et de programmation
- Pilotage des dossiers de demandes d'autorisations administratives : lotissements, ZAC, autorisations environnementales, archéologie...
- Mise au point du bilan financier prévisionnel de l'opération d'aménagement
- Assistance dans la maîtrise du foncier : négociations amiables, déclaration d'utilité publique, expropriation
- Aménagement des espaces publics : pilotage des études conception et des travaux
- Vente des terrains à bâtir ou des droits à construire
- Relation contractuelle : mandat de réalisation ou concession



Exemple

Ecoquartier des Trois Fontaines à Ondres

Livrable

Un nouveau quartier avec des aménagements et des équipements publics qualitatifs correspondant aux objectifs programmatiques fixés par la collectivité

CONTACT

SATEL

Xavier VILAMITJANA, responsable
du service Aménagement
05 58 91 20 90
06 48 86 62 09
xavier.vilamitjana@satel40.fr
contact@satel40.fr

Aménager un lotissement communal

Bénéficiaires

Toutes les communes ayant un projet de lotissement communal

Description de l'accompagnement proposé

- Études d'opportunité, de faisabilité et de programmation
- Pilotage des dossiers de demandes d'autorisations administratives : permis d'aménager, autorisations environnementales, compensations écologiques, archéologie...
- Mise au point du bilan financier prévisionnel du lotissement
- Aménagement des espaces publics : suivi des études conception et des travaux
- Vente des terrains à bâtir
- Relation contractuelle : mandat de réalisation ou concession
- Possibilité de débogagétisation de l'opération
- Remise des ouvrages à la collectivité



Exemple

Lotissement Bellocq à Meilhan

Livrable

Un nouveau lotissement avec des aménagements et des équipements publics qualitatifs correspondant aux priorités fixées par la collectivité, en particulier en ce qui concerne les prix de vente des terrains.

CONTACT

SATEL

Xavier VILAMITJANA, responsable
du service Aménagement
05 58 91 20 90
06 48 86 62 09
xavier.vilamitjana@satel40.fr
contact@satel40.fr

Élaborer un plan-guide d'aménagement des espaces publics

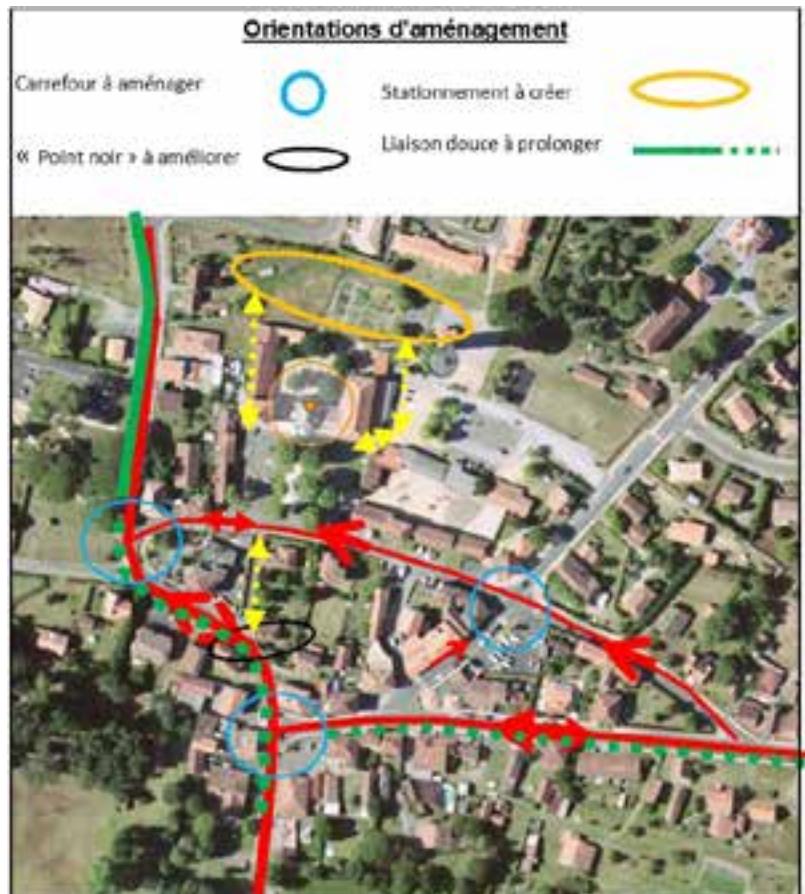
Bénéficiaires

Les communes

Description de l'accompagnement proposé

Définition du programme d'aménagement des espaces, comprenant :

- L'observation des pratiques actuelles et l'évaluation des besoins (dont prise en compte des handicaps)
- Les exigences fonctionnelles (dont modifications éventuelles du plan de circulation, gabarits des espaces circulés (VL, cyclables et piétons), stationnements VL et 2 roues, etc.)
- La prise en compte des aspects patrimoniaux (contexte urbain et architectural) et environnementaux (îlot de chaleur, gestion de l'eau, biodiversité, etc.)
- Définition des objectifs et attendus
- Evaluation du budget de l'opération (études/travaux)
- Etablissement du cahier des charges d'une mission de maîtrise d'œuvre



Livrables

- Document de synthèse des éléments de programme.
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) d'une mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics.

CONTACT

CAUE
05 58 06 11 77
contact@caue40.com



**Habitat
Urbanisme**

Élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal ou un schéma de cohérence territoriale

Bénéficiaires

Les EPCI, syndicats mixtes ou PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) souhaitant élaborer ou adapter un document de planification urbaine (PLUi-H) ou stratégique (SCOT)

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités souhaitant conduire une stratégie de développement territorial intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le Service Urbanisme de l'ADACL apporte :

- Une aide au choix des outils réglementaires à adopter,
- Une assistance pour la définition des objectifs et premières orientations du document d'urbanisme,
- Un suivi administratif de la procédure d'élaboration ou d'évolution de ce document d'urbanisme,
- Un pilotage technique des études confiées à des bureaux d'études.

Exemple d'un accompagnement d'acquisition foncière

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Lancement de la réflexion relative à la définition du projet de territoire	<ul style="list-style-type: none"> ● Rédaction des délibérations ● Aide au choix du prestataire en charge des études (dont rédaction du cahier des charges)
Appui technique lors de l'engagement des études	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui technique sur les orientations d'aménagement, ● Établissement des projets de délibération
Assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long de la procédure	<ul style="list-style-type: none"> ● Apport technique à la formulation du projet de territoire ● Appui administratif à la mise en œuvre de la procédure ● Suivi technique des études réalisées par le prestataire
Assistance à la mise en place d'outils complémentaires du document d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui technique sur l'opportunité de mise en place de mesures conservatoires et d'outils d'action foncière et/ou de financement des équipements publics ● Mise en œuvre des modalités administratives de mise en place de ces outils
Assistance à la mise en œuvre opérationnelle du document d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui technique pour la mise en œuvre des OAP par exemple
Assistance au suivi et à l'évaluation du PLUi-H et du SCOT	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse de l'évolution des indicateurs de suivi des politiques publiques ● Propositions techniques d'évolution ou d'adaptation des documents d'urbanisme ● Si nécessaire, mise en œuvre des procédures d'évolution du document d'urbanisme (révision, modifications, mises à jour, déclarations de projets, etc.)

Livrables

- Dossiers et rapports relatifs à la désignation de prestataires : dossiers de consultation des entreprises, rapport d'analyse des offres, notes de suivi, etc.
- Projets de rapports délibératifs,
- Notes techniques,
- Documents et supports (notamment numériques) nécessaires à la conduite de réunions

CONTACT

ADACL
Service Urbanisme
05 58 85 80 50
contact@adacl40.fr

Restructuration et extension d'équipements publics

Bénéficiaires

Toutes les collectivités locales landaises ayant un projet de restructuration et d'extension.

Description de l'accompagnement proposé

- Définition des besoins de la collectivité, et dimensionnement du budget de l'opération
- Organisation des consultations des différents acteurs de la construction : architecte, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé, entreprises, etc.
- Suivi technique, juridique, administratif et financier de l'opération de construction dans le respect :
 - des normes et règles en vigueur du Code de la construction,
 - du Code de la commande publique,
 - du budget alloué,
 - du délai arrêté par le maître d'ouvrage.
- Assistance à la réception de l'ouvrage et, dans l'année, de parfait achèvement



Exemples

Lycée Charles-Despiau à Mont-de-Marsan

Extension de 120 m² avec création d'une salle de réunion, d'une aire d'attente, d'une tisanerie et de 2 bureaux. Extension du gymnase comprenant une salle de musculation de 120 m², un bureau, un local ménage et une entrée

Lycée professionnel Borda à Dax

Réorganisation d'environ 90 m² de l'administration avec la création d'une salle de réunion, des locaux fonctionnels et une attente

CONTACT

SATEL

Fabrice LABORDE, responsable du service Construction
05 58 91 20 90
06 73 85 70 76
fabrice.laborde@satel40.fr
contact@satel40.fr

Gérer des biens immobiliers

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI

Description de l'accompagnement proposé

- Assurer une gestion locative et/ou immobilière des logements pour le compte des collectivités locales
- Proposer le mandat de gérance en fonction des attentes et du périmètre souhaité de la délégation

Accompagnement

- Appui pour définir ensemble le périmètre de gestion qui serait délégué : gestion technique, attribution de logements, quittancement et suivi des paiements...
- Réunions pour l'élaboration des contrats et rendus comptes réguliers



Exemple

XLHabitat gère par le biais d'un mandat de gestion pour le compte de Mont-de-Marsan Agglomération 90 logements (gestion technique, financière, locative et sociale).

Livrable

Projet de mandat de gestion pour le compte de tiers

CONTACT

XLHABITAT
Maryline PERRONNE,
Directrice générale
maryline.perronne@xlhabitat.org
05 58 05 32 08

Identification d'un projet d'habitat inclusif

Bénéficiaires

Les communes ou les EPCI ou porteurs privés souhaitant proposer un habitat inclusif sur un territoire

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la réflexion pour la création d'un habitat solidaire et accompagnement au montage de projet.

Typologie d'habitat et accompagnements possibles

IDENTIFICATION DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Habitat inclusif Solution interstitielle entre le domicile et l'établissement médico-social pour personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées se caractérisant par : <ul style="list-style-type: none"> - un domicile inscrit dans la cité avec un accompagnement pour une inclusion sociale et une offre de services pour l'aide et la surveillance - le libre choix (ne nécessite pas d'orientation sociale ou médico-sociale) - l'accès possible même en cas de non éligibilité à la PCH ou à l'APA Ces habitats relèvent du droit commun du logement et peuvent revêtir plusieurs formes : <ul style="list-style-type: none"> - habitats groupés / regroupés - habitat partagé / colocation 	Participation aux comités de pilotage mis en place par les porteurs de projet en amont de sa réalisation et étude de la pertinence/faisabilité Transmission des informations réglementaires permettant une définition adéquate du projet dans son environnement juridique. Étude technique globale avec les autres partenaires pour présentation en conférence des financeurs et de l'habitat inclusif (étude des co-financements).
À ne pas confondre avec une Résidence autonomie Établissement médico-social pour personnes âgées (+ 60 ans) en perte d'autonomie, relevant d'une double réglementation (CASF et CCH) et devant proposer des prestations minimales, soumis à autorisation du Conseil départemental.	La création d'une résidence autonomie répond forcément à un appel à projet (AAP) rédigé par le Département. Explications possibles en amont du dépôt de projet Accompagnement et suivi du projet une fois sélectionné.

Livrable

Guide méthodologique

CONTACTS

Département des Landes
 Direction de la Solidarité départementale
 Claire Pauco, Maryse Clair
 05 58 05 40 40 - poste 8453
 claire.pauco@landes.fr

Réaliser des logements ou habitats spécifiques

Bénéficiaires

Les communes ou les EPCI

Description de l'accompagnement proposé

Réalisation d'études permettant de déterminer la faisabilité opérationnelle d'un projet de construction de logements (locatif ou accession) en neuf ou par la transformation/réhabilitation de bâtiments existants, d'îlots en centre-bourg. Et ce quelle que soit la taille de l'opération ou pour répondre à des besoins spécifiques (résidences autonomie, résidences intergénérationnelles, habitat inclusif...)

Accompagnement

- Analyse du contexte : besoins, documents d'urbanisme, environnement du projet...
- Réalisation d'une esquisse
- Étude des conditions de réalisation : maîtrise du foncier, montage opérationnel
- Élaboration du calendrier prévisionnel
- Si validation du projet par la collectivité, réalisation de l'opération par XLHabitat



Exemples

La communauté de communes Terres de Chalosse a sollicité une étude de transformation/réhabilitation de plusieurs bâtiments communaux en logements locatifs. Pour chacun de ces sites (plus de 20), une étude de faisabilité a été réalisée (faisabilité technique, financière...). Ces résultats ont été présentés aux collectivités locales. 6 bâtiments répartis sur 5 communes de l'EPCI vont permettre la réalisation de 11 logements locatifs.

CONTACT

XLHABITAT

Maryline PERRONNE,

Directrice générale

05 58 05 32 08

maryline.peronne@xlhabitat.org

Élaborer un plan des façades

Bénéficiaires

Les communes

Description de l'accompagnement proposé

Établissement de prescriptions architecturales portant sur le ravalement et la mise en valeur des façades d'une rue ou abords d'une place présentant un intérêt patrimonial.

Participation à l'établissement de règlements d'interventions visant à susciter la mise en œuvre des prescriptions architecturales grâce à des subventions ciblées octroyées par la collectivité.

Étapes de la démarche

- Prise de contact pour définition de la mission
- Délimitation du périmètre d'intervention
- Recensement des immeubles et analyse architecturale
- Établissement des prescriptions qualitatives et techniques portant sur les différents éléments de façades
- Le cas échéant, établissement d'un dispositif d'aides financières



Livrables

- Rapport d'étude
- Plaquette de synthèse illustrée

CONTACT

CAUE
05 58 06 11 77
contact@caue40.com

Travaux sur les logements communaux : le bail à réhabilitation

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI propriétaires ou souhaitant acquérir des logements nécessitant des travaux dont ils ne souhaitent pas porter la charge financière

Description de l'accompagnement proposé

Travaux sur le patrimoine dans le cadre d'un bail à réhabilitation.

Principe d'un bail à réhabilitation : il s'agit d'un transfert d'un droit réel immobilier, afin que l'opérateur réalise les travaux, la commune conservant la propriété de son bien. Cela permet de conserver le patrimoine, tout en l'optimisant, et de ne pas supporter la charge des travaux. L'opérateur prend l'intégralité des travaux à sa charge, y compris les travaux d'entretien pendant une durée déterminée par l'équilibre de l'opération. Il encaisse les loyers pour rembourser l'emprunt contracté. À l'issue du bail, la commune récupère son patrimoine en bon état d'entretien.



Exemple

Bail à réhabilitation pour la remise en état de l'ancien presbytère de Narrosse. Les loyers pratiqués vont environ de 250 € pour les plus petits à 420 € pour les plus grands

Livrable

Réhabilitation de biens

CONTACT

SOLiHA Landes
Pôle Réhabilitation
Peio ILARRAMOUNHO
05 58 90 90 55

Accompagnement en ingénierie bâimentaire sociale et médico-sociale

Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, porteurs habilités souhaitant un accompagnement en ingénierie du bâtiment sur leurs projets sociaux ou médico-sociaux (Ehpad, résidences autonomie, foyers adultes handicapés, maisons d'enfants à caractère social)

Description de l'accompagnement proposé

Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet immobilier médico-social



Typologie d'accompagnements possibles

IDENTIFICATION DU PROJET	PRESTATION/APPUY POSSIBLE
Mise en œuvre d'un projet immobilier médico-social	<p>Participation aux comités de pilotage (CoPil) mis en place par les porteurs de projet en amont de sa réalisation et étude de la pertinence/faisabilité : définition des besoins, analyse des fonctionnalités et recherche d'ergonomie dans les situations de travail.</p> <p>Transmission des informations réglementaires permettant une définition adéquate du projet dans son environnement juridique (accessibilité ERP, incendie, DASRI, légionnelle, alimentaire, sanitaire...) et financier (financement PLS, conventionnement APL, FCTVA, etc., première phase calcul impact sur prix de journée)</p> <p>Plan d'aide à l'investissement : inscription au Budget primitif, convention et mandatement subvention.</p> <p>Etude technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Aide mission programmation : définition des besoins et soutien pour organisation concours maîtrise d'œuvre, <input type="radio"/> CoPil ESQUISSE jusqu'au permis de construire, <input type="radio"/> CoPil avec SDIS et ABF précédent dépôt PC, <input type="radio"/> Visite chantier, <input type="radio"/> Visite sécurité et accessibilité, <input type="radio"/> Visite conformité, <input type="radio"/> Retour d'expérience un an après livraison. <p>Coordination administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> CoPil transversaux avec ARS et DDTM

Exemple

Reconstruction d'un Ehpad de 70 places à Pontonx-sur-l'Adour : aide à la programmation, concours maîtrise d'œuvre, permis de construire en cours de dépôt.

Rénovation de l'Ehpad de Peyrehorade et de Majouraou, établissement pour adultes handicapés à Mont-de-Marsan : aide à la programmation, participation concours maîtrise d'œuvre, CoPil jusqu'au permis de construire, SDIS, accompagnement technique pour montage prêt immobilier (PLS et APL), visite de chantier, sécurité et accessibilité, visite de conformité, retour d'expérience à programmer.

Construction de locaux pour jeunes (enfants et adolescents) à l'Escale à Castanet : aide à la programmation, accompagnement juridique pour la consultation des entreprises, CoPil jusqu'au permis de construire, SDIS, accompagnement technique pour montage prêt immobilier, plan d'aide à l'investissement.

Livrable

Règlement d'investissement



CONTACT

Direction de la Solidarité
départementale
Maryse CLAIR
05 58 05 40 40 - poste 8407
maryse.clair@landes.fr



Mobilités Voirie

Réseau routier départemental

Bénéficiaires

Les communes et les communautés de communes ayant un questionnement en matière de mobilité sur le réseau routier départemental

Description de l'accompagnement proposé

- Assistance à la définition de l'opportunité et de la faisabilité
- Assistance à la définition du cahier des charges
- Validation du dossier technique de l'aménagement puis formalisation d'un acte autorisant cet aménagement

Accompagnement complémentaire pouvant être proposé

- Assurer la maîtrise d'œuvre si :
 - l'opération comprend des travaux départementaux (réfection couche de roulement...), le Département peut alors également assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée),
 - l'opération ne comprend pas de travaux départementaux, le Département peut assurer une maîtrise d'œuvre payante pour une opération d'un montant inférieur à 50 K€ HT.

Exemple d'un accompagnement : aménagement d'une traverse de bourg

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Lancement de la réflexion	Échange avec les services du Département Aide à la définition des besoins à satisfaire Présentation des procédures et étapes du projet
Choix du type de maîtrise d'œuvre	Assistance au maître d'ouvrage pour le choix de la procédure (MOE privée, MOE par le Dpt des Landes)
Élaboration de l'avant-projet sommaire par le MOE	Avis technique donné par le Département afin d'optimiser la mise au point définitive du projet
Formalisation des conventions réglementaires	Rédaction des conventions nécessaires par les services du département (financement, délégation de maîtrise d'ouvrage...) à faire valider par l'assemblée départementale et le conseil municipal
Consultation, passation du marché	Assuré par le maître d'œuvre. Les services du Département peuvent être sollicités pour apporter un conseil éventuel concernant son patrimoine
Réalisation des travaux	Assuré par le maître d'œuvre. Les services du Département peuvent être sollicités pour apporter un conseil éventuel concernant son patrimoine
PV de remise de l'ouvrage	Assuré par le maître d'œuvre. Les services du Département sont sollicités pour validation du document

Livrables

Règlements départementaux, références et documents techniques, délibérations...

CONTACTS

Département des Landes
Direction de l'Aménagement

UTD Morcenx
Mathieu ALBIN, responsable
05 58 07 80 35

UTD Villeneuve-de-Marsan
Frédéric LAFITTE, responsable
05 58 45 21 06

UTD Tartas Centre
Ludovic DANNEQUIN, responsable
05 58 73 40 70

UTD Soustons
Eric BAUMIER, responsable
05 58 41 15 20

UTD Saint-Sever
Christophe GOUTTEBEL, responsable
05 58 76 01 36

Éclairage public

Bénéficiaires

Les collectivités adhérentes du SYDEC

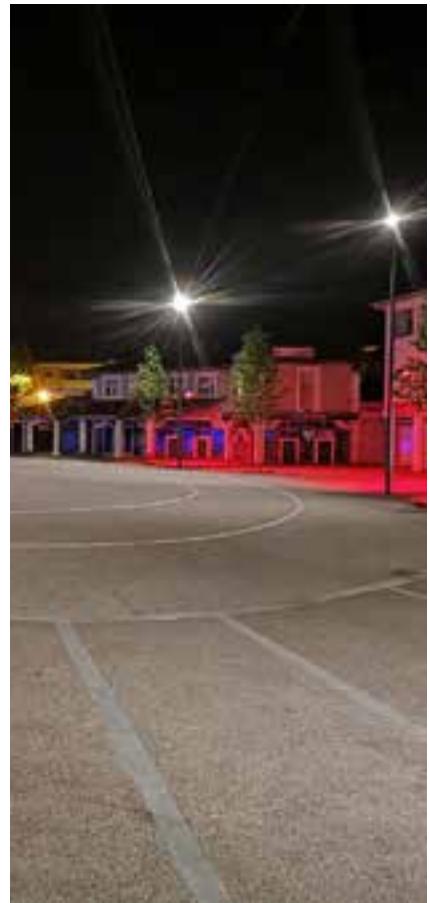
Description de l'accompagnement proposé

Accompagner tous les projets relatifs à l'éclairage public (renouvellement des installations, éclairage public des voiries, mise en lumière des équipements publics, éclairage des équipements sportifs extérieurs) depuis l'analyse des besoins jusqu'à la réalisation des travaux.

- Prise de rendez-vous avec le chargé d'affaires du SYDEC, responsable du secteur
- Identifications des besoins
- Choix du matériel (propositions faites par le SYDEC)
- Étude et proposition financière (SYDEC)
- Délibération de la collectivité
- Travaux

Conditions de réalisation de la prestation

- Étude et proposition financière gratuites
- Travaux subventionnés par le SYDEC (à hauteur de 20 à 55 %)



Exemples

- Dax, stade Maurice-Boyau et Mont-de-Marsan, stade Guy Boniface : mises aux normes en matière de luminosité
- Pomarez, arènes : pose de 17 projecteurs à LED
Objectif : Atteindre la puissance réglementaire exigée pour ce type de compétitions de (haut) niveau (500 lux), tout en réduisant les consommations électriques du bâtiment.
- Sanguinet : éclairage à LED sur la place du marché et la rue Nouvelle
Intérêt du projet : 8 scénarios de mise en valeur et une gestion performante de l'éclairage grâce à la possibilité de régler l'intensité des sources LED en pied de mât, selon les situations ou événements.
- Saint-Paul-lès-Dax : mise en lumière de la place du marché...

CONTACTS

SYDEC

François Maumy,
chef de service Éclairage Public
05 58 85 71 80 / 06 74 89 01 00

Eric Dubertrand, responsable
du Bureau d'études électricité
05 58 85 71 78 / 06 80 67 68 06

Aménagements cyclables

Bénéficiaires

Les EPCI-FP ayant la compétence cyclable

Description de l'accompagnement proposé

Le Schéma départemental cyclable tient compte des orientations et stratégies nationales, régionales et avant tout locales, les projets de territoires constituant le socle de mise en œuvre du maillage cyclable.

Accompagnements technique et financier durant la phase études et travaux pour la réalisation d'aménagements cyclables.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Lancement de la réflexion	Rencontre avec le service Cyclable de la Direction de l'Environnement afin de connaître les conditions d'accompagnement. Elle doit permettre de définir la cohérence territoriale du schéma cyclable et sa fonctionnalité.	<input type="checkbox"/> Département des Landes
Appui technique à l'engagement de l'étude / travaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil en matière de conception, d'équipements et de signalisation, retours d'expérience sur les pratiques territoriales ● Étude de la possibilité d'insertion dans le plan départemental cyclable et de la possibilité de mise en place de partenariats ● Élaboration dossiers réglementaires ● Présentation en Commission départementale Espace Site et Itinéraire 	<input type="checkbox"/> Département des Landes <input type="checkbox"/> Services de l'État
Constitution du dossier de demande d'aide	Accompagnement à la réalisation du dossier de demande d'aide de financement	<input type="checkbox"/> Département des Landes <input type="checkbox"/> Maître d'Ouvrage <input type="checkbox"/> Autres partenaires selon nature des aides
Réalisation	Aide au suivi de l'étude et des travaux	<input type="checkbox"/> Département des Landes



Livrables

Règlement et schéma départemental cyclable cartographié, base de données, montants des subventions attribuées par maître d'ouvrage

CONTACT

Département des Landes
 Direction de l'Environnement
 Service cyclable
 05 58 05 40 08
 environnement@landes.fr

Itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT, équestre)

Bénéficiaires

Les communes à des fins de pratiques locales et/ou touristiques

A - ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE CLASSIQUE

Description de l'accompagnement proposé

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) intègre à la fois les voies vertes départementales, les boucles de randonnée pédestre (entre 5 et 15 km), VTT (entre 25 et 75 km), équestres (entre 25 et 75 km) et les 4 itinéraires jacquaires.

Le Département se fixe l'objectif d'améliorer qualitativement le réseau autant par la création raisonnée de boucles que par la refonte d'anciens ou de circuits existants.

Réalisation de boucles de randonnées (pédestre, équestre et VTT) en collaboration avec les territoires concernés.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Lancement de la réflexion	Sollicitation du Département par la commune désireuse de mettre en œuvre un circuit de randonnée sur son territoire.	<input type="radio"/> Département des Landes
Appui technique à l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontre avec le service Randonnée de la Direction de l'Environnement afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre du circuit (caractéristiques techniques, étapes de mise en œuvre, intérêt du circuit...) ● Étude de la possibilité d'insertion dans le PDIPR ● Élaboration dossiers réglementaires ● Présentation en Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires 	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> Comités départementaux de randonnée
Réalisation	Création du circuit par le Département (aménagements, signalétiques, entretien végétal...)	<input type="radio"/> Département des Landes
Promotion	Création d'un support de promotion par le Département (papier et dématérialisé)	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> Comité départemental du Tourisme et Offices de Tourisme



Livrables

Arrêté d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cartographie des circuits de randonnée par secteur (avec intégration également des circuits thématiques).

Promotion via la collection de rando-guides et l'application IGN RANDO.

CONTACT

Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service randonnée
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr

Itinéraires de randonnées non motorisés (pédestre, VTT, équestre)

Bénéficiaires

Les communes à des fins de pratiques locales et/ou touristiques.

B - ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE THÉMATIQUE

Description de l'accompagnement proposé

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) intègre à la fois les itinéraires classiques des randonnées (boucles/voies vertes départementales/itinéraires type voie jacquaire) et également des itinéraires thématiques.

Ce type de sentiers, inscrits également au PDIPR, est alors porté par les territoires, le Département venant s'associer au projet en tant que partenaire technique et financier. Il n'est alors plus le maître d'ouvrage comme pour les itinéraires classiques de randonnée.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Lancement de la réflexion	Sollicitation du Département par la commune désireuse de mettre en œuvre un circuit de randonnée sur son territoire.	<input type="radio"/> Département des Landes
Appui technique à l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontre avec le service Randonnée de la Direction de l'Environnement afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre du circuit (caractéristiques techniques, étapes de mise en œuvre, intérêt du circuit...) ● Étude de la possibilité d'insertion dans le PDIPR. ● Possibilité de financer les études de réalisation ● Élaboration des dossiers réglementaires (non subventionnable) ● Présentation en Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires 	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> Comités départementaux en faveur de la pratique de la randonnée
Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Création du circuit par la commune (aménagements, signalétiques, entretien végétal...) ● Financement de la partie technique suivant le règlement d'aide 	<input type="radio"/> Commune
Promotion	Création d'un support de promotion par le Département (papier et dématérialisé)	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> Comité départemental du Tourisme et Offices de Tourisme

Livrables

Arrêté d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cartographie des circuits de randonnée par secteur (avec intégration également des circuits thématiques).

Promotion via la collection de rando-guides et l'application IGN RANDO.

CONTACT

Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service randonnée
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr



Eau

Recherche pour la ressource en eau souterraine

Bénéficiaires

Les communes et les groupements de communes, particuliers, entreprises, agriculteurs, services de l'état, bureaux d'études

Description de l'accompagnement proposé

Conseils et appuis techniques dans l'analyse de données hydrogéologiques pour la recherche et la production d'eau souterraine.

Exemple d'un accompagnement : création d'un forage

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Étude de faisabilité	Pré-étude hydrogéologique, analyse des études existantes sur le sous-sol, conseils pour la sélection de secteurs ou d'emplacements pour la recherche d'eau souterraine. Présentation du contexte hydrogéologique aux représentants de la collectivité	<input type="checkbox"/> Département des Landes <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> DDTM
Choix d'un maître d'œuvre et réalisation de l'avant-projet	Synthèse hydrogéologique du secteur de forage. Participation aux comités de pilotage.	<input type="checkbox"/> Bureaux d'études <input type="checkbox"/> Département des Landes
Déclaration de travaux et demande d'examen au cas par cas		<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> DDTM <input type="checkbox"/> DREAL
Consultation des entreprises	Conseils pour le montage du dossier de consultation des entreprises (DCE) ou l'analyses des offres	<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Département des Landes
Réalisation des travaux de forage	Participation aux réunions de suivi de chantier pour appui technique.	<input type="checkbox"/> Entreprise titulaire du marché <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Département des Landes
Envoi du dossier d'achèvement des travaux pour inscription en Banque du Sous-Sol		<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> DDTM <input type="checkbox"/> DREAL
Demande de nomination d'un hydrogéologue agréé		<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> ARS
Préparation du dossier pour avis de l'hydrogéologue agréé	Mise à disposition de documents et des synthèses établies dans les premières phases	<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Département des landes
Procédure de déclaration d'utilité publique	Conseils pour le montage des dossiers d'enquête publique	<input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> DDTM <input type="checkbox"/> Commissaire enquêteur <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre
Publications légales des arrêtés d'autorisation		<input type="checkbox"/> Préfecture

Livrable

Bulletin de situation des aquifères landais, notes sur le contexte géologique et hydrogéologique local

CONTACT

Département des Landes
 Direction de l'Environnement
 Service des Équipements Ruraux
 Cellule Hydrogéologie
 05 58 05 40 08
 environnement@landes.fr

Assainissement collectif et alimentation en eau potable

Bénéficiaires

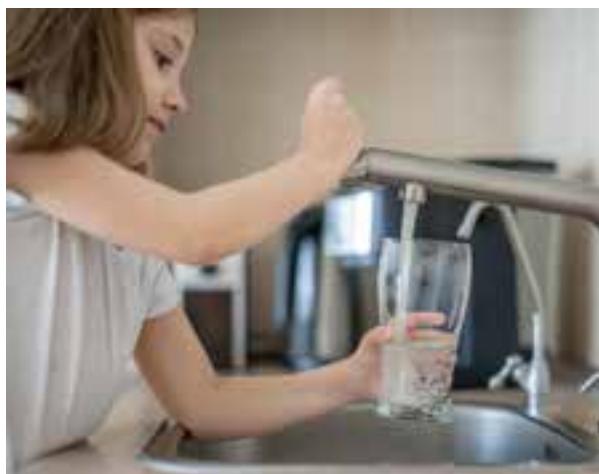
Les communes et les groupements de communes rurales gérant leurs services en régie

Description de l'accompagnement proposé

Appui technique et financier pour la réalisation de travaux ou études pour l'assainissement collectif ou l'alimentation en eau potable.

Exemple d'un accompagnement : réalisation d'une station d'épuration

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Choix d'un maître d'œuvre	Avis sur l'analyse des offres	<input type="radio"/> Département des Landes
Mise en place d'un comité de pilotage	Mobilisation des partenaires administratifs, techniques et financiers	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> Maître d'ouvrage <input type="radio"/> AEAG <input type="radio"/> DDTM <input type="radio"/> ARS
Réalisation de l'avant-projet	Avis sur l'avant-projet	<input type="radio"/> Comité de pilotage
Avis des partenaires financiers	Définition de l'éligibilité aux aides du Département des Landes et de l'AEAG et estimation des subventions possibles	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> AEAG
Réalisation du projet	Analyse et avis sur le projet	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> Comité de pilotage
Demandes des autorisations environnementales	Avis sur les demandes	<input type="radio"/> COPIL
Demande d'aide Saisine officielle des partenaires financiers	Ouverture du dossier de demande de subventions	<input type="radio"/> Département des Landes <input type="radio"/> AEAG
Réalisation du marché	Validation du dossier de consultation des entreprises (DCE)	
Transmission des marchés aux financeurs Vote de la subvention	Présentation de l'opération à la Commission permanente du Département des Landes et à la commission des aides de l'AEAG	
Réalisation des travaux	Participation aux réunions de suivi de chantiers, appui technique, versement des aides à l'avancement des travaux	
Fin des travaux	Validation des opérations de réception et versement du solde de la subvention	



Livrable

Montants des subventions attribuées aux maîtres d'ouvrage

CONTACT

Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service des Équipements Ruraux
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr

Gestion des cours d'eau

Bénéficiaires

Les syndicats mixtes de bassin-versant et les EPCI (ou communes dans le cas particulier d'acquisition foncière)

Description de l'accompagnement proposé

Partenariat technique et financier pour la réalisation de travaux ou études pour la gestion et la valorisation des cours d'eau et milieux humides associés.



Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Planification stratégique et élaboration d'un programme pluriannuel d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement technique et financier avant et pendant la phase d'étude Accompagnement auprès des services de l'État dans le cadre des procédures réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> Département des Landes Autres acteurs de l'eau (partenaires techniques et financiers – DDTM, OFB, AEAG, RNA, FDAAPPMA40...)
Emergence du projet dans le cadre de ce programme (études complémentaires ou travaux)	<ul style="list-style-type: none"> Validation de la démarche au regard de la Politique du bassin Adour-Garonne d'aménagement et de gestion des eaux Coordination entre les partenaires techniques, administratifs et financiers (mobilisation, mise au point du plan de financement prévisionnel...) Validation technique du cahier des charges de l'opération Accompagnement au choix du prestataire : consultation, audition des candidats Appui technique logistique le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> Département des Landes Autres acteurs de l'eau (partenaires techniques et financiers – DDTM, OFB, AEAG, RNA, FDAAPPMA40...)
Dossier de demande d'aide de financement	<ul style="list-style-type: none"> Instruction du dossier sur la base du règlement départemental « rivières » qui peut déboucher sur l'octroi d'une subvention 	<ul style="list-style-type: none"> Département des Landes
Mise en œuvre de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des différentes phases et Participation aux comités techniques et de pilotage Participation aux visites de chantiers Contrôles ponctuels de réalisation après chantier ou durant la phase de suivi post-travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Département des Landes Autres acteurs de l'eau (partenaires techniques et financiers – DDTM, OFB, AEAG, RNA, FDAAPPMA40...)
Demandes de paiement	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des pièces justificatives et engagement des paiements 	<ul style="list-style-type: none"> Département des Landes
Suivis et retours d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation du projet dans le cadre de l'animation territoriale (communication et diffusion de la connaissance) Évaluation des interventions financières du Département et des autres financeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Département des Landes Autres acteurs de l'eau (partenaires techniques et financiers – DDTM, OFB, AEAG, RNA, FDAAPPMA40...)

Livrables

Notes techniques d'accompagnement, rapports d'analyse et/ou de bilan, cahiers des charges techniques, arrêtés de subvention départementale, supports de présentation du projet

CONTACT

Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service Milieux Aquatiques
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr

A photograph of a forest scene. In the foreground, there is a field of tall, green grass. Behind the grass, a dense stand of tall evergreen trees, likely pines, rises. The trees are closely packed, and their dark, textured trunks and branches create a vertical pattern. The sky is visible through the canopy of the trees.

**Environnement
Développement
durable**

Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti

Bénéficiaires

Toutes les collectivités locales landaises ayant un patrimoine bâti et un projet d'amélioration de leur performance énergétique et environnementale au sens large

Description de l'accompagnement proposé

- Définition des besoins de la collectivité, et dimensionnement du budget de l'opération
- Organisation des consultations des différents acteurs de la construction : architecte, contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé, entreprises...
- Suivi technique, juridique, administratif et financier de l'opération de construction dans le respect :
 - des normes et règles en vigueur du code de la Construction,
 - du Code de la commande publique,
 - du budget alloué,
 - du délai arrêté par le maître d'ouvrage.
- Assistance à la réception de l'ouvrage et dans l'année de parfait achèvement



Exemples

Mont-de-Marsan, gymnase du lycée Charles-Despiau :
remplacement des aérothermes

Remplacement du chauffage existant par des panneaux rayonnants à eau chaude :
gain en confort, acoustique, qualité d'usage, sécurité.

Mont-de-Marsan, bâtiments d'internat du lycée Frédéric-Estève :
isolation thermique

Rénovation RT2012 sur des bâtiments de 1970 : réfection étanchéité avec renforcement isolation thermique, isolation verticale par l'extérieur laine de roche, remplacement des ouvrants et installation de volets roulants en aluminium, réfection des peintures intérieures

Livrables

Les aménagements et installations techniques permettant d'améliorer l'impact environnemental de l'équipement public dans le respect du budget et du délai.

CONTACT

SATEL

Fabrice LABORDE,
responsable du service Construction
05 58 91 20 90 - 06 73 85 70 76
fabrice.laborde@satel40.fr
contact@satel40.fr

Élaborer et animer une plateforme énergie

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI ayant des problématiques de rénovation énergétique. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, de la mise en œuvre d'un Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique ou encore d'un Plan Climat Air Energie Territorial



Description de l'accompagnement proposé

Accompagnement d'une collectivité qui souhaite créer les conditions de massification de la rénovation énergétique des résidences principales et inciter les particuliers à rénover : visites, diagnostics énergétiques, montages de dossiers de financement et suivi global.

SOliHA met à disposition une équipe composée de thermiciens, techniciens et chargé d'opérations. Cette action permet également de mobiliser les professionnels du bâtiment en les aidant à la création de groupements capables de proposer une offre de rénovation énergétique globale. L'intérêt est de simplifier les démarches pour les particuliers et de structurer le marché global afin de soutenir l'emploi dans la filière locale du bâtiment.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Lancement de la réflexion	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition du projet par la collectivité ● Rédaction d'un cahier des charges ● Choix du prestataire SOliHA
Mise en place d'une plateforme	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaboration de l'outil et gestion numérique
Animation de la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> ● Prises de rendez-vous ● Visites ● Diagnostics énergétiques ● Remise des diagnostics ● Permanences ● Rencontre des artisans ● Liens thermographie aérienne ● Liens cadastre solaire
Bilans / suivi et évaluation plateforme	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des indicateurs de suivi ● Réunions de bilan ● Évaluation de la plateforme

Exemple

La plateforme de rénovation énergétique de la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud

Livrables

Diagnostics thermiques, bilans annuels

CONTACTS

SOliHA Landes
Anne SERRE
05 58 90 90 57

Organiser, programmer et assurer une permanence énergie

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI ayant des problématiques de rénovation énergétique. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de la mise en œuvre d'un Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique ou encore d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Description de l'accompagnement proposé :

Délocalisation de l'Espace Info Energie situé à Dax

Les 4 conseillers de l'EIE sont des thermiciens qui s'adressent aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. Ils informent sur les déperditions thermiques de l'habitat, conseillent sur l'utilisation des énergies renouvelables dans le mode de chauffage, estiment les subventions possibles et prêts aidés, font la promotion de la rénovation énergétique, luttent contre la précarité énergétique et font également la promotion des matériaux bio-sourcés.

Exemple d'un accompagnement : permanences au siège de la communauté de communes ou d'agglomération ou dans les communes qui adhèrent à la démarche

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Lancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Calibrage du nombre de permanences ● Définition des thématiques à valoriser et coordination avec le projet global (ex : action du plan climat) ● Définition du lien avec les actions en cours ● Localisation des permanences et du référent local 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Communauté de communes ou d'agglomération et/ou communes
Mise en place d'un plan communication	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des actions et des messages à communiquer ● Diffusion des actions ● Chiffrage des couts générés ● Validation par le maître d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Service communication de la collectivité ou prestataire extérieur
Animation de la permanence	<ul style="list-style-type: none"> ● Prises de rendez-vous ● Rencontre des porteurs de projets ● Visites de réalisations exemplaires (chantiers en cours ou terminés) ● Création d'un lien avec les personnes rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SOLiHA Landes pour la communauté de communes ou d'agglomération
Bilans / suivi et évaluation des permanences	<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des indicateurs de suivi ● Réunions de bilan ● Évaluation de l'action et impact générée sur une année 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SOLiHA Landes pour la communauté de communes ou d'agglomération



Livrables

Rapports trimestriels,
bilans annuels

CONTACT

SOLiHA Landes
Espace Info Energie
Guillaume GOUFFRANT,
05 58 74 12 56

Aménager les abords d'une plage

Bénéficiaires

Les communes et les communautés de communes littorales

Description de l'accompagnement proposé

Aménagement ou réaménagement d'un secteur littoral (ou lacustre marin) recevant du public et disposant d'une zone de baignade surveillée, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et la sécurité, de préserver les milieux naturels de proximité et d'organiser les flux.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Emergence du projet	Validation de la démarche au regard du cadre régional validé	<input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Dpt des Landes
Visite de site Mise en place d'un comité technique	Mobilisation des partenaires administratifs, techniques et financiers (Préfecture, DDTM, DREAL, Région, GIP, Département des Landes, EPCI ou commune)	<input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Dpt des Landes <input type="checkbox"/> Région
Lancement d'une étude préalable	Rédaction du dossier de consultation Etablissement du plan de financement prévisionnel de l'étude	<input type="checkbox"/> Comité technique <input type="checkbox"/> ADACL
Saisine des partenaires financiers	Rédaction de la délibération	<input type="checkbox"/> GIP littoral
Choix du Bureau d'Etude	Analyse des offres	<input type="checkbox"/> GIP littoral
Début de l'étude – Mise en place d'un Comité de pilotage	Mobilisation élargie des partenaires (Comité technique + ONF + OTSI + Conservatoire Littoral + SMGBL + Usagers)	<input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Dpt des Landes
Déroulement de l'étude	Validation des différentes phases	<input type="checkbox"/> Comité technique <input type="checkbox"/> Comité de pilotage
Approche réglementaire	Examen du cadre réglementaire des propositions d'aménagements	<input type="checkbox"/> Comité technique
Pré-validation du rapport d'étude	Relecture du rapport	<input type="checkbox"/> Comité technique
Validation définitive du rapport d'étude		<input type="checkbox"/> Comité de pilotage
Élaboration du futur programme de travaux	Choix stratégiques – phasage – choix financiers – approche des dépenses éligibles aux cofinancements	<input type="checkbox"/> Comité technique
Recrutement d'un maître d'œuvre (MOE)	Rédaction du dossier de consultation	<input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> ADACL
Choix du maître d'œuvre	Analyse des offres	<input type="checkbox"/> GIP littoral
Élaboration du programme de travaux	Suivi des différentes phases de maîtrise d'œuvre (AVP – PRO)	<input type="checkbox"/> Comité technique
Validation du programme de travaux	Validation des phases AVP et PRO	<input type="checkbox"/> Comité de pilotage
Cadrage réglementaire du programme de travaux	Examen du projet au regard des différentes réglementations applicables	<input type="checkbox"/> DDTM <input type="checkbox"/> DREAL <input type="checkbox"/> STAP
Lancement des procédures réglementaires	Accompagnement auprès des services de l'État	<input type="checkbox"/> MOE <input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Dpt des Landes <input type="checkbox"/> Région
Saisine des partenaires financiers	Examen des dépenses éligibles Mise au point du plan de financement prévisionnel	<input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Préfecture <input type="checkbox"/> Dpt des Landes <input type="checkbox"/> Région
Recrutement des entreprises	Lancement de l'appel d'offres - Analyse des offres	<input type="checkbox"/> MOE
Notification des marchés de travaux		<input type="checkbox"/> MOE <input type="checkbox"/> ADACL

Livrables

- Cahier des charges de l'étude préalable
- Rapport d'étude préalable
- Rapport de phase avant-projet (AVP)
- Dossiers réglementaires
- Rapport de phase projet (PRO)
- Dossiers de consultation des entreprises (DCE)



Aménager les abords d'un lac

Bénéficiaires

Les communes et les communautés de communes membres du syndicat mixte Géolandes

Description de l'accompagnement proposé

Aménagement ou réaménagement d'un secteur lacustre recevant du public et disposant d'une zone de baignade surveillée, dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et la sécurité, de préserver les milieux naturels et d'organiser les flux.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Emergence du projet / demandeur	Validation de la démarche au regard du cadre régional validé	<input type="radio"/> GIP littoral <input type="radio"/> Dpt des Landes
Sollicitation portage / demandeur	Saisine du syndicat mixte Géolandes	<input type="radio"/> Dpt des Landes
Visite de site – Mise en place d'un comité technique / demandeur	Mobilisation des partenaires administratifs, techniques et financiers (Préfecture, DDTM, DREAL, Région, GIP, Département des Landes, EPCI ou Commune)	<input type="radio"/> GIP littoral <input type="radio"/> Dpt des Landes <input type="radio"/> Région
Lancement d'une étude préalable / Géolandes	Rédaction du Dossier de consultation – Etablissement du Plan de Financement Prévisionnel de l'étude	<input type="radio"/> Comité technique
Saisine des partenaires financiers / Geolandes	Rédaction de la délibération	<input type="radio"/> Dpt des Landes
Choix du Bureau d'études / Géolandes	Analyse des offres	<input type="radio"/> Dpt des Landes
Début de l'étude – Mise en place d'un Comité de pilotage / Géolandes	Mobilisation élargie des partenaires (Comité technique + OTSI + Usagers)	<input type="radio"/> GIP littoral <input type="radio"/> Dpt des Landes
Déroulement de l'étude / Géolandes	Validation des différentes phases	<input type="radio"/> Comité technique <input type="radio"/> Comité de pilotage
Approche réglementaire / Géolandes	Examen du cadre réglementaire des propositions d'aménagements	<input type="radio"/> Comité technique



ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Pré-validation du rapport d'étude / Géolandes	Relecture du rapport	<input type="checkbox"/> Comité technique
Validation définitive du rapport d'étude / Géolandes		<input type="checkbox"/> Comité de pilotage
Élaboration du futur programme de travaux / Géolandes	Choix stratégiques, phasage, choix financiers, approche des dépenses éligibles aux cofinancements	<input type="checkbox"/> Comité technique
Recrutement d'un maître d'œuvre (MOE) / Géolandes	Rédaction du dossier de consultation	<input type="checkbox"/> Dpt des Landes
Choix du maître d'œuvre / Géolandes	Analyse des offres	<input type="checkbox"/> Dpt des Landes
Élaboration du programme de travaux / Géolandes	Suivi des différentes phases de maîtrise d'œuvre (AVP – PRO)	<input type="checkbox"/> Comité technique
Validation du programme de travaux / Géolandes	Validation des phases AVP et PRO	<input type="checkbox"/> Comité de pilotage
Cadrage réglementaire du programme de travaux / Géolandes	Examen du projet au regard des différentes réglementations applicables	<input type="checkbox"/> DDTM <input type="checkbox"/> DREAL <input type="checkbox"/> STAP
Lancement des procédures réglementaires / Géolandes	Accompagnement auprès des services de l'État	<input type="checkbox"/> MOE <input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Dpt des Landes <input type="checkbox"/> Région
Saisine des partenaires financiers / Géolandes	Examen des dépenses éligibles Mise au point du plan de financement prévisionnel	<input type="checkbox"/> GIP littoral <input type="checkbox"/> Préfecture <input type="checkbox"/> Dpt des Landes <input type="checkbox"/> Région
Recrutement des entreprises / Géolandes	Lancement de l'appel d'offres - Analyse des offres	<input type="checkbox"/> MOE
Notification des marchés de travaux / Géolandes		<input type="checkbox"/> MOE – <input type="checkbox"/> Dpt des Landes



Livrables

- Cahier des charges de l'étude préalable
- Rapport d'étude préalable
- Rapport de phase avant-projet (AVP)
- Dossiers réglementaires
- Rapport de phase projet (PRO)
- Dossiers de consultation des entreprises (DCE)

CONTACTS

Département des Landes
Direction de l'Environnement
 Service Milieux Aquatiques
 05 58 05 40 08
 environnement@landes.fr

GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine
Elise COUTURIER ou Bénédicte DULUC
 05 56 13 26 28
 contact@giplittoral.fr

Labelliser un site naturel

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI

Description de l'accompagnement proposé

Permettre à une collectivité de protéger un site au titre de la politique Nature 40 en faveur de la biodiversité.

Modalités d'accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Identification des enjeux écologiques du site et détermination du périmètre pertinent pour sa protection et sa gestion	<ul style="list-style-type: none"> Étude du site sur photographie aérienne et recherche de données naturalistes existantes. Visite sur le terrain d'un technicien naturaliste pour évaluer le potentiel du site : milieux naturels, espèces patrimoniales, intérêt paysager, usages, état de conservation
Bilan foncier du site	<ul style="list-style-type: none"> Si propriété privée, démarche auprès du propriétaire pour une acquisition par le Département ou la collectivité ; mise en place d'une zone de préemption si nécessaire à une échelle cohérente avec les enjeux du site Soutien financier pour l'acquisition
Choix du gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> Assistance à la gestion auprès de la collectivité qui souhaite demeurer gestionnaire Mise en relation avec un gestionnaire associatif
Réalisation d'un document de gestion : notice ou plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Assistance au choix d'un prestataire et aide financière aux études Accompagnement méthodologique du gestionnaire pour l'élaboration du plan de gestion Rédaction de documents simplifiés de gestion pour les communes
Mise place du comité de site, réuni une fois par an	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des personnes et structures qu'il est opportun d'associer à la gestion du site Co-animation du comité de site avec le gestionnaire
Labellisation du site et contractualisation	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du site devant la commission Nature 40 qui valide sa labellisation Engagement contractuel de 5 ans avec le Département
Aménagement du site dans le respect des enjeux écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Assistance à la définition des choix d'aménagement et à l'obtention des autorisations et subventions Soutien financier au maître d'ouvrage
Gestion du site	<ul style="list-style-type: none"> Appui méthodologique à la gestion : réalisation d'inventaires et suivis naturalistes, programmation et encadrement de chantiers d'entretien réalisés par les communes, recherche de financements complémentaires Soutien financier aux gestionnaires publics et associatifs
Animation et accueil du public	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'animations grand public pour faire découvrir le site aux habitants et les sensibiliser aux enjeux de sa conservation Utilisation du site dans le cadre du programme d'animation Nature à destination des scolaires
Valorisation scientifique	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du site dans le cadre d'opérations d'acquisition de connaissance sur les espèces patrimoniales du Top Nature
Pérennisation du site	<ul style="list-style-type: none"> Recherche d'un statut de protection si nécessaire Création d'un périmètre de préemption pour compléter la maîtrise foncière du site

Livrables

- Analyse écologique, paysagère et foncière du site,
- Eventuellement, document de gestion,
- Convention pluriannuelle de gestion,
- Données naturalistes.

CONTACTS

Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service Patrimoine naturel
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr

Mission « Connaissance et gestion des sites »

Mission « Action foncière et territoires

Mont-de-Marsan
05 58 05 40 08

Antenne de Pissos
05 58 08 95 89

Antenne de Tartas
05 58 73 37 85

Antenne de St-Vincent-de-Tyrosse
05 58 77 68 36

Antenne de Saint-Avit
05 58 06 25 31

Autres partenaires
fonction du site



Tourisme

Aide à l'élaboration d'une stratégie touristique

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI

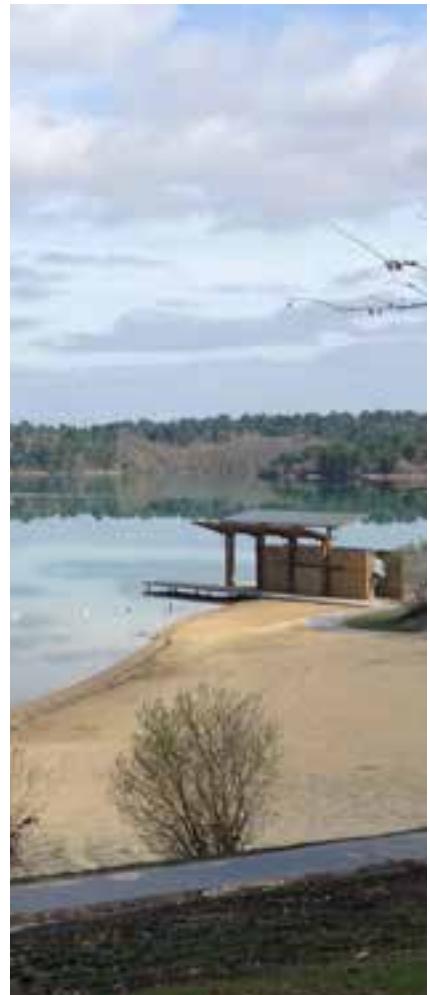
Description de l'accompagnement proposé :

Réalisation d'un état des lieux des composantes touristiques du territoire. Évaluation de la performance et de la compétitivité de l'offre du territoire. Diagnostic des potentiels. Proposition de stratégie autour d'axes clefs de développement.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET PRESTATION/APPUI POSSIBLE

État des lieux	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux administratif, organisation, structuration, Synthèse des données statistiques disponibles : capacité d'accueil, fréquentation, taxe de séjour... Positionnement du territoire/au département/région/France Niveau de qualification (classement et labels) Niveau de notoriété du territoire et de ses offres clefs
Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> Mise en perspective des composantes par rapport aux attentes des touristes et aux destinations concurrentes
Réalisation d'un projet de stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un projet de stratégie avec axes clefs de développement et principales actions à engager
Concertation	<ul style="list-style-type: none"> Partage des constats et propositions avec l'Office de Tourisme du territoire en vue de recueillir ses remarques et de finaliser le projet
Présentation	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du projet aux élus de l'intercommunalité et de l'Office de Tourisme
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Sur demande, accompagnement pour le déploiement : appui à la rédaction de fiches action et à la planification du déploiement de la stratégie



Livrable

Remise d'un document comprenant les éléments d'état des lieux, de diagnostic et les préconisations stratégiques

CONTACT

Comité départemental du Tourisme
 Sandy Causse
 05 58 06 89 89
 sandy.causse@cdt40.com

Élaboration d'un Schéma de développement territorial

Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Pays

Description de l'accompagnement proposé

Appui technique auprès de la communauté des communes, à l'élaboration du cahier des charges de la consultation pour la réalisation de cette réflexion, participation aux comités techniques (CoTech) et aux comités de pilotage (CoPil) aux divers stades de l'élaboration de l'étude, appui technique à la constitution du dossier de demande de subvention en concertation avec les autres partenaires techniques et financiers, instruction du dossier de demande de financement au Département, accompagnement du projet et suivi dans sa phase opérationnelle.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Prise de connaissance du projet début 2018	<ul style="list-style-type: none"> Sollicitation de la communauté de communes (développement économique) sur le projet auprès de la direction du tourisme du Conseil départemental (contact téléphonique, mail, courrier) Aide à la définition et la rédaction du cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études en charge d'élaborer cette réflexion
Appui technique à la définition globale du projet et à (aux) l'accompagnement(s) financier(s) possible(s)	Assistance à la recherche de partenaires financiers (État, Région) et établissement du plan de financement prévisionnel : cadre du règlement départemental d'aides au tourisme et au thermalisme en vigueur (aide au conseil) : 20 % du montant HT du coût de la prestation du consultant retenu auquel s'applique le coefficient de solidarité départementale avec un maximum de 15 000 € d'aide
Constitution du dossier de demande d'aide	Accompagnement à la constitution du dossier de demande de financement, vérification des pièces
Présentation du projet aux élus départementaux à la CP du 9 juillet 2018	Notes et rapport de présentation du projet aux élus en Commission Permanente
Réalisation du projet courant 2018 / 2019	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'état d'avancement du projet et restitution de l'étude (participation aux CoTech et CoPil) Suivi de l'état de financement du projet
Fin du suivi opérationnel du projet : avril 2019	Accompagnement à la finalisation de l'opération technique (CoPil de restitution avril 2019) et financière



Exemple

Schéma de développement touristique de la communauté de communes du Seignanx

Livrables

- Règlement départemental d'aide au tourisme et au thermalisme
- Schéma départemental du tourisme et du thermalisme et orientations stratégiques

CONTACTS

Département des Landes

Direction du Tourisme

Loïc CHATEAU, directeur du tourisme
loic.chateau@landes.fr

Dominique ANDRIEU GUILLARD,
chargée de Mission en développement touristique
dominique.guillard@landes.fr

Téléphone secrétariat
05 58 05 41 53
tourisme@landes.fr

Développement d'un projet touristique ou thermal

Bénéficiaires

Les publics (communes, EPCI) ou les privés pour les projets touristiques et uniquement les publics (communes, EPCI) pour les projets thermaux

Contexte

Dans le cadre de son accompagnement, le Département sera attentif à la pertinence du projet avec les orientations stratégiques définies dans le Schéma départemental du tourisme et du thermalisme, avec les actions du Département en faveur de la Marque Landes, et des démarches de qualité (Qualité tourisme, Labellisation des hébergements, filière gourmande, itinéraires cyclables et itinérance douce...) ainsi que sa complémentarité avec les actions touristiques déjà menées sur le territoire concerné pour un allongement de la saison touristique et la montée en gamme de son offre.

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la réflexion en amont du projet et dans sa phase d'avant-projet. Appui technique à la constitution du dossier de demande de subvention en concertation avec les autres partenaires techniques et financiers – Instruction du dossier de demande de financement au Département – Accompagnement du projet et suivi dans sa phase opérationnelle.



Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Prise de connaissance du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier échange avec le Conseil départemental (contact téléphonique, mail, courrier, rendez-vous sur place...) ● Aide à la définition du projet dans son contexte territorial et touristique 	<input type="radio"/> Direction du Tourisme
Appui technique à la définition globale du projet et à (aux) l'accompagnement(s) financier(s) possible(s)	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à la définition du projet dans son contexte territorial et touristique ● Données de contexte touristique par l'observatoire du tourisme 	<input type="radio"/> Direction du Tourisme <input type="radio"/> Autres directions du Dpt des Landes <input type="radio"/> SYDEC <input type="radio"/> CAUE <input type="radio"/> ADACL <input type="radio"/> SATEL <input type="radio"/> CDT 40
Constitution du dossier de demande d'aide	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement à la constitution du dossier de demande d'aide de financement 	<input type="radio"/> Direction du Tourisme
Présentation du projet aux élus départementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Notes et rapport de présentation du projet aux élus en assemblée départementale ou à la commission permanente 	<input type="radio"/> Direction du Tourisme
Réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi de l'état d'avancement du projet ● Suivi de l'état de financement du projet 	<input type="radio"/> Direction du Tourisme
Fin du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement à la finalisation de l'opération technique et financière ● Accompagnement aux démarches de qualité (Qualité tourisme, labellisation...) et démarche marketing du projet réalisé 	<input type="radio"/> Direction du Tourisme <input type="radio"/> CDT 40

Livrables

- Règlement départemental d'aide au tourisme et au thermalisme
- Schéma départemental du tourisme et du thermalisme et orientations stratégiques

CONTACTS

Département des Landes
 Direction du Tourisme
 Loïc CHATEAU, directeur du tourisme
 loic.chateau@landes.fr
 Dominique ANDRIEU GUILLARD,
 chargée de Mission en développement touristique
 dominique.guillard@landes.fr
 Téléphone secrétariat
 05 58 05 41 53
 tourisme@landes.fr



Culture

Élaborer un projet culturel

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI souhaitant initier ou développer une politique culturelle par la mise en œuvre de projets avec des artistes professionnels : saison culturelle, festival, résidence artistique, etc.

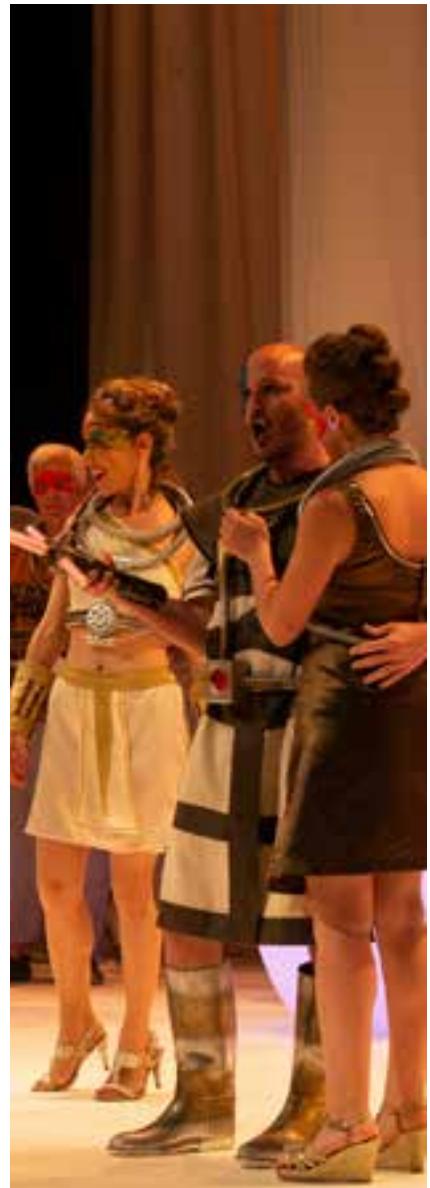
Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la réflexion, conseils méthodologiques pour l'élaboration d'une politique culturelle et le déploiement de projets, identification des partenaires et financeurs potentiels, conseils sur la rédaction des éventuels dossiers de demandes de subvention et sur la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET PRESTATION/APPUI POSSIBLE

Lancement de la réflexion	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier contact avec le service du Conseil départemental : contact téléphonique et/ou prise de rendez-vous physique. ● Aide à la définition des enjeux et objectifs du projet dans le contexte territorial, soutien méthodologique au diagnostic.
Conception du projet	Conseils méthodologiques sur le calendrier d'élaboration et les étapes-clés de la réalisation du projet : identification des acteurs potentiels, des partenaires éventuels, des publics cibles, mise en relation avec des partenaires ou réseaux ; conseils méthodologiques sur la mise en place des outils opérationnels, de l'élaboration du budget à la stratégie de communication.
Recherche de financements	Identification des potentiels financeurs. Conseils sur la rédaction des dossiers de demandes de subvention : pièces à produire, présentation du projet, délais de dépôt et d'instruction du dossier, etc.
Mise en œuvre et évaluation du projet	Conseils sur les étapes-clés de l'élaboration du projet, les points de vigilance à surveiller (réglementations, contextes juridiques, etc.). Aide à la définition et l'analyse des indicateurs d'évaluation. Conseils sur la rédaction des bilans.



Livrable

- Règlements départementaux,
- Documents supports de la filière culturelle,
- Notes de synthèse...

CONTACT

Département des Landes
 Direction de la Culture
 et du Patrimoine
 Service Développement
 et Actions culturels
 05 58 46 45 48
 culture@landes.fr

Conserver et restaurer son patrimoine

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI propriétaires ou gestionnaires de patrimoine (immeubles, objets, sites...)

Description de l'accompagnement proposé

Assistance aux projets de conservation-restauration du patrimoine : conseil méthodologique, technique, administratif ; participation à la rédaction des cahiers des charges, aide à la définition de stratégie globale.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Lancement de la réflexion	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier échange avec le Conseil départemental (contact téléphonique, rendez-vous sur place...) ● Précisions conseils sur le statut patrimonial et le type de protection 	<input type="radio"/> Conservation départementale des musées et du patrimoine (CDMP)
Appui technique à la définition du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation vers les acteurs référents (Etat-DRAC, ABF) ● Conseil sur les différents cadres d'intervention et les réglementations ● Conseil méthodologique et technique 	<input type="radio"/> CDMP
Constitution du dossier de demande d'aide	<ul style="list-style-type: none"> ● Repérage des cofinanceurs et aide à l'élaboration des plans de financement ● Évaluation des interventions financières du département et des autres financeurs potentiels ● Accompagnement à la réalisation du dossier de demande d'aide de financement 	<input type="radio"/> CDMP
Mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement administratif et technique 	<input type="radio"/> CDMP, DRAC, ABF



Exemple

La commune de Capbreton a bénéficié de ce type d'accompagnement pour la conservation-restauration du clocher de l'église Saint-Nicolas (achevée en décembre 2019).

Livrables

- Règlements départementaux, délibérations, arrêtés et conventions, avenants, outils méthodologiques et techniques...

CONTACT

Direction de la Culture et du Patrimoine

Conservation départementale des musées et du patrimoine
05 58 42 02 03
culture@landes.fr

Créer ou réaménager une médiathèque

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI souhaitant construire une médiathèque ou repenser le fonctionnement de leur service (mise en réseau, réaménagement, adaptation des services proposés...)

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la conception du projet de la médiathèque. Accompagnement des différentes étapes : des études à la mise en fonctionnement de l'équipement.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Lancement de la réflexion	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier échange avec le Conseil départemental (contact téléphonique, rendez-vous sur place...) ● Aide à la définition des enjeux et à la réalisation d'un état des lieux
Appui technique à la définition du projet et de son calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à la réflexion sur les objectifs et les actions à conduire ● Accompagnement dans la planification des différentes étapes du projet
Appui technique à l'engagement des études	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à l'élaboration du cahier des charges de l'étude dans son volet technique (programmation, maîtrise d'œuvre, mobilier...) ● Accompagnement au choix du prestataire : soutien à l'analyse des offres ● Aide de l'équipe (répartition des tâches, plan de formation)
Constitution du dossier de demande d'aide	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à la recherche de co-financements ● Accompagnement à la réalisation du dossier de demande d'aide de financement
Réalisation et mise en fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à la définition des priorités d'actions ● Aide à l'informatisation de la gestion de la médiathèque en partenariat avec l'Agence Landaise pour l'Informatique (ALPI) : accès au catalogue collectif en ligne « Medialande.fr » et à ses déclinaisons (appli « Ma Bibli », etc.) ● Aide à la définition des besoins documentaires et de la politique d'animation ● Aide à l'évaluation de l'activité de la médiathèque



Exemple

La médiathèque des Arrigans à Habas.

Livrables

- Diagnostic, cahier des charges, rétroplanning, formations, ressources professionnelles en ligne...

CONTACT

Département des Landes

Direction de la Culture

et du Patrimoine

Médiathèque départementale

des Landes (MDL)

05 58 75 76 06

mediatheque@landes.fr



Solidarités

Création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ou d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM)

Bénéficiaires

Les communes ou les EPCI ayant pris la compétence enfance et petite enfance

Description de l'accompagnement proposé

- Assistance à la réflexion pour la création d'un EAJE/MAM sur le territoire.
- Accompagnement des porteurs de projet, explication du rôle de la Protection maternelle et infantile (PMI), de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et des aides financières possibles.
- Partenariat CAF/PMI pour tout contact ou de la MSA Sud Aquitaine selon la localisation.

Exemple d'un accompagnement : micro-crèche à Ygos Saint-Saturnin

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Lancement de la réflexion Février 2018	<ul style="list-style-type: none"> Premier échange avec le Conseil départemental par mail Envoyer d'une fiche technique résumant la procédure
Appui technique à l'engagement de l'étude et Constitution du dossier Avril à mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement par la CAF pour l'analyse des besoins et le diagnostic territorial Accompagnement par la PMI pour la constitution du dossier Réception du dossier et évaluation par la CAF et la PMI Rendez-vous avec la PMI + CAF
Suivi du projet Mai 2018 à août 2019	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement technique (locaux, projet pédagogique, règlement, personnel...) par la PMI et budgétaire par la CAF Plusieurs rencontres physiques (CD) et téléphoniques à la demande Visites sur site avant validation des locaux, puis avant ouverture pour validation de l'agrément
Agrement obtenu 2 septembre 2019 Subvention d'investissement Novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> D'un point de vue réglementaire, validation du projet et délivrance de l'agrément par le Conseil départemental Subvention investissement PMI Subvention CAF attribuée selon critères et après passage en CAS (octobre de chaque année)



Livrables

- Fiche technique de création d'établissement d'accueil petite enfance et MAM
- Guide ministériel « Les établissements de jeunes enfants »

CONTACTS

Département des Landes
Direction de la Solidarité départementale
Pôle Protection maternelle et infantile (PMI)
Vanessa MASSÉ, responsable de pôle
Karine GIRAUDON, coordinatrice
Petite Enfance

Accompagnement pour la création d'une résidence autonomie et d'habitat solidaire

Bénéficiaires

Les communes ou les EPCI ou porteurs privés souhaitant proposer un habitat inclusif sur un territoire

Description de l'accompagnement proposé

Assistance à la réflexion pour la création d'un habitat solidaire et accompagnement au montage de projet.

Typologie d'habitat et accompagnements possibles

IDENTIFICATION DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Habitat inclusif Solution interstitielle entre le domicile et l'établissement médico-social pour personnes âgées en perte d'autonomie et personnes handicapées se caractérisant par : - un domicile inscrit dans la cité avec un accompagnement pour une inclusion sociale et une offre de services pour l'aide et la surveillance - le libre choix (ne nécessite pas d'orientation sociale ou médico-sociale) - l'accès possible même en cas de non éligibilité à la PCH ou à l'APA Ces habitats relèvent du droit commun du logement et peuvent revêtir plusieurs formes : - habitats groupés / regroupés - habitat partagé / colocation	Participation aux comités de pilotage mis en place par les porteurs de projet en amont de sa réalisation et étude de la pertinence/faisabilité Transmission des informations réglementaires permettant une définition adéquate du projet dans son environnement juridique. Étude technique globale avec les autres partenaires pour présentation en conférence des financeurs et de l'habitat inclusif (étude des co-financements).
À ne pas confondre avec une résidence autonomie Établissement médico-social pour personnes âgées (+ 60 ans) en perte d'autonomie, relevant d'une double réglementation (CASF et CCH) et devant proposer des prestations minimales, soumis à autorisation du Conseil départemental.	La création d'une résidence autonomie répond forcément à un appel à projet (AAP) rédigé par le Département. Explications possibles en amont du dépôt de projet Accompagnement et suivi du projet une fois sélectionné.



Livrable
Guide méthodologique

CONTACTS

Département des Landes
Direction de la Solidarité départementale
Claire Pauco, Maryse Clair
05 58 05 40 40 - poste 8453
claire.pauco@landes.fr

Accompagnement des femmes victimes de violence

Bénéficiaires

Les communes, les intercommunalités, centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS)

Description de l'accompagnement proposé

- Appui stratégique pour la construction d'une politique communale ou intercommunale de lutte contre les violences faites aux femmes
- Accompagnement des porteurs de projet pour l'élaboration d'un plan d'actions, échanges de bonnes pratiques, mise en réseau avec les acteurs spécialisés du territoire.

Typologie d'aides et accompagnements possibles

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Identifier et former une personne référente chargée de l'égalité femmes-hommes ou de la lutte contre les violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la construction d'une fiche de poste Mise en réseau pour les formations existantes Mise en réseau avec les acteurs du territoire afin de partager les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Département des Landes : <ul style="list-style-type: none"> - Référent égalité femmes-hommes
Etablir un diagnostic des besoins	<ul style="list-style-type: none"> Appui méthodologique Mise en relation avec les associations intervenant sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Département des Landes : <ul style="list-style-type: none"> - Référent égalité femmes-hommes - Pôle social
Former les professionnels pouvant être en contact avec des femmes victimes de violences, notamment conjugales	<ul style="list-style-type: none"> Appui méthodologique sur l'identification des professions à former en priorité Diffusion des formations existantes sur le territoire ou au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Département des Landes : <ul style="list-style-type: none"> - Référent égalité femmes-hommes - Pôle social
Mobilisation des politiques du logement pour favoriser l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences	<ul style="list-style-type: none"> Coconstruction d'un état des lieux départemental des besoins et des capacités d'accueil Présentation des dispositifs départementaux existant Appui à la création d'outils et l'élaboration d'un plan d'action spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Département des Landes : <ul style="list-style-type: none"> - Référent égalité femmes-hommes - Pôle social - Pôle logement



Livrables

- Fiche technique d'élaboration d'un plan d'action
- Fiche technique sur les modalités de mobilisation de la politique locale du logement pour les femmes victimes de violences domestiques ou les auteurs

CONTACT

Département des Landes
Direction de la Solidarité départementale
Emilie POUZET-ROBERT,
Directrice-adjointe



**Éducation
Sport**

Préparer un marché public de travaux pour l'agrandissement d'une école

Bénéficiaires

Les communes et le cas échéant l'EPCI compétent en matière scolaire

Description de l'accompagnement proposé

- Accompagnement à la réflexion, à l'analyse du besoin, au montage du projet de construction
- Assistance dans l'élaboration de la procédure de consultation, à la réalisation des clausiers (cahiers des charges)
- Suivi dans la gestion de la procédure de consultation
- Assistance dans l'exécution du marché
- Accompagnement en cas de contentieux avec le ou les titulaires de marché ou en cas de contentieux entre les titulaires (maître d'œuvre et entreprises de travaux)



Livrables

Pièces du marché et de la consultation, courriers, messages, délibération ou décisions, rapports...

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Saisine de la commune pour une assistance	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier échange (contact téléphonique, rendez-vous sur place) ● Validation de la compétence pour agir et de la compétence pour décider (et signer les documents nécessaires – délégation) ● Aide à la définition des besoins : Cadre du projet (nécessité de faire appel à un maître d'œuvre voire un programmiste, fonctionnalités attendues de la construction, capacité d'accueil du nouvel espace construit, pré-requis environnementaux et durabilité du projet, capacité de financement, calendrier de réalisation). 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent <input type="checkbox"/> Agents de la structure <input type="checkbox"/> Le cas échéant renvoi vers le CAUE
Appui technique à l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Collecte des études techniques nécessaires (études de sols ou autre) ● Appui du CAUE le cas échéant ● Appui du service urbanisme de l'ADACL le cas échéant ● Appui du service ADS de l'ADACL le cas échéant 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent <input type="checkbox"/> Agents de la structure
Constitution du dossier de consultation	<ul style="list-style-type: none"> ● Travail collaboratif avec les intervenants saisis le cas échéant. ● Proposition d'un premier projet (règlement de consultation, CCAP et avis de publicité. Le cas échéant CCTP si collaborations techniques extérieures), à valider et compléter par la collectivité - maîtresse de l'ouvrage (nombreux allers-retours à prévoir voire des rendez-vous sur place à organiser) ● Réalisation d'un plan programmatique de consultation ● Si marché de maîtrise d'œuvre et/ou intervention d'un programmiste plusieurs consultations devront être organisées. 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent <input type="checkbox"/> Agents de la structure
Finalisation des documents de la consultation et lancement de la procédure	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des documents du marché (maîtrise d'œuvre, programmiste, travaux... le cas échéant marché d'études pré-opérationnelles ainsi que tous les marchés connexes - coordonnateurs SPS...) ● Accompagnement à la publicité (dématérialisation) 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent <input type="checkbox"/> Agents de la structure
Suivi de la procédure dans ses étapes	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement dans le suivi du calendrier de la procédure de consultation ● Préparation des tableaux d'analyse – rappel des règles d'analyse ● Préparation des différents « courriers » (rejet des candidats...) ● Accompagnement à l'attribution du marché (projet de décision, rapport d'analyse, cadrage de la communication des pièces, rédaction de l'acte d'engagement) ● Accompagnement à la notification du marché 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent
Accompagnement dans l'exécution du marché	<ul style="list-style-type: none"> ● Si marché de maîtrise d'œuvre, accompagnement dans les mêmes conditions du lancement des marchés de travaux ● Accompagnement en cas de difficulté d'exécution (pré-contentieux ?) 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent <input type="checkbox"/> Agents de la structure
Accompagnement en cas de litige	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse de la difficulté, accompagnement dans la mise en œuvre d'une solution technique et juridiquement sécurisée (réunion, médiation, courriers...) ● Accompagnement au choix d'un avocat spécialisé 	<input type="checkbox"/> ADACL Service juridique <input type="checkbox"/> Maire de la commune ou Président de l'EPCI compétent

CONTACT

ADACL
Service juridique
05 58 85 80 50
contact@adacl40.fr

Soutien au développement des sports de nature dans le cadre du Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)

Bénéficiaires

Les communes, les communautés de communes et d'agglomération, les syndicats mixtes, les établissements publics, les sociétés publiques locales

Contexte

Dans le cadre de la compétence obligatoire qui lui est confiée par le Code du sport, le Département par le biais de la direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports soutient les porteurs de projets pour un développement maîtrisé des sports de nature. Sur la base des critères établis par le PDESI, il accompagne les porteurs de projets pour la labellisation et l'aménagement de leur site de pratique.

Description de l'accompagnement

► Accompagnement logistique

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Sollicitation du porteur du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à la définition du projet dans son contexte sportif et territorial
Labellisation et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui technique pour la constitution du dossier de labellisation et demande d'aide financière : <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation intérêt sportif, ○ Etude du foncier, ○ Etude impact environnemental (N2000, Site inscrit, loi sur l'eau...), ○ Analyse impact touristique, ○ Analyse accessibilité.
Présentation du projet pour avis en commission départementale des espaces sites et itinéraires	<ul style="list-style-type: none"> ● Avis de la commission <ul style="list-style-type: none"> ○ avis défavorable pas de présentation du dossier en commission permanente, ○ avis favorable : présentation du dossier en commission permanente pour labellisation et attribution de financements.
Réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi et évaluation du projet

► Accompagnement financier possible pour les sites labellisés de niveau III

Type de dépenses	Etude de faisabilité des aménagements	Aménagements visant à favoriser la pratique ou à gérer les impacts environnementaux liés à la pratique	Pérennisation foncière : Aide à l'acquisition foncière
Taux de participation	70 % maximum du montant HT de l'étude	60 % maximum du montant HT des travaux	50 % maximum
Plafond d'aide	10 000 €	50 000 €	10 000 €



Exemple

- Aménagement d'une zone d'embarquement et de débarquement itinéraire nautique de l'Adour entre Cazères et Grenade-sur-l'Adour
- Espace Sport Orientation à Messanges

Livrables

PDESI, règlement

CONTACT

Département des Landes
Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports
Laurène QUEURY,
coordonnatrice « sports de nature »,
05 58 05 40 40 - poste 8526
laurene.queury@landes.fr

Soutiens départementaux aux projets «jeunesse et sport»

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI

Description de l'accompagnement proposé

Renseignements et informations aux communes et EPCI concernant :

- l'éligibilité éventuelle d'un projet,
- les documents à fournir pour la constitution du dossier et (si une aide est allouée) pour les versements financiers à intervenir.

Dispositifs

Les taux de soutien sont modulés selon le coefficient de solidarité départementale (CSD) de la commune ou EPCI.

- Aides à l'investissement pour les constructions scolaires du 1^{er} degré,
- Aides à la sécurisation des groupes scolaires du 1^{er} degré,
- Aides à l'évaluation des Projets éducatifs territoriaux (PEDT),
- Aides à la construction, la restructuration ou la réhabilitation et à l'équipement des lieux dédiés à l'information de la Jeunesse,
- Aides aux équipements sportifs (construction) mis à disposition prioritaire des collèges.



CONTACTS

Département des Landes
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
 Secrétariat de Direction
 05 58 05 40 40, poste 8501
 education@landes.fr

Emilie PEIRS

- Aides à l'investissement pour les constructions scolaires du 1^{er} degré
- Aides à la sécurisation des groupes scolaires du 1^{er} degré
- Aides aux équipements sportifs (construction) mis à disposition prioritaire des collèges

Marie-Christine FAIVRE

- Aides à l'évaluation des Projets éducatifs territoriaux (PEDT)

Anthony DUBOS

- Aides à la construction, la restructuration ou la réhabilitation et à l'équipement des lieux dédiés à l'information de la Jeunesse

Livrables

Règlements et dispositifs départementaux



Outils et
dispositifs
en appui

Aide et conseils juridiques

Bénéficiaires

Les maires et les présidents de communautés ayant des problématiques juridiques.

Description de l'accompagnement proposé

L'Association des maires et des présidents de communautés des Landes (AML) propose un service juridique de proximité orienté vers des réponses concrètes. Cet accompagnement dans le suivi d'un dossier juridique est réalisé suite à une demande expresse d'un élu adhérent à l'AML. Le dossier est pris en charge immédiatement par le directeur/juriste de l'AML. Il est traité en respectant une règle de confidentialité absolue. À la demande de l'élu, un agent de la collectivité peut être associé aux échanges.

Domaines juridiques traités

Urbanisme, questions pénales, élections, fonctionnement des assemblées, contrats, responsabilité et assurances, pouvoir de police, intercommunalité... L'AML travaille en lien avec un réseau d'experts.



ÉTAPES DU DOSSIER	PRESTATIONS PROPOSÉES
Appel ou message de l'élu	<ul style="list-style-type: none"> ● Premier échange avec l'élu (contact téléphonique, transmission de documents par voie électronique, rendez-vous sur place) ● État des lieux : première évaluation du dossier et premier constat, recueil des informations et des documents ● Rappel de la compétence de l'élu (si maire, le pouvoir de police) ● Aide à la constitution et mise en forme du dossier ● Rappel sur les obligations de déclaration de sinistre auprès des assureurs de la collectivité
Première analyse du dossier	<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse des éléments factuels ● Recherches et vérifications juridiques (document local d'urbanisme, textes, jurisprudences) ● Vérification et « alertes » délais (prescriptions...)
Restitution auprès de l'élu	<ul style="list-style-type: none"> ● Rédaction d'une note et restitution orale ● Échanges avec l'élu et l'agent ● Proposition d'actions : démarches en vue d'une conciliation ; à défaut, démarches auprès des autorités (services de l'État, services judiciaires) et des auxiliaires de justice (PV de constat d'huissier) ● Arbitrages sur les actions
Mise en œuvre des actions	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide à la rédaction des courriers juridiques à destination des autorités- préfet et/ou procureur (réglementation administrative, infractions pénales en matière d'urbanisme) ● Accompagnement de l'élu lors de réunions techniques avec les services de l'État (préfecture, DDTM, DREAL...) ● Aide à la rédaction des actes : par exemple, la mise en œuvre d'un Arrêté interruptif des travaux (AIT) par le maire ● Suivi de l'exécution
Évaluation des actions et clôture du dossier	<ul style="list-style-type: none"> ● Bilan des actions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soit classement du dossier, la situation est régularisée. ○ Soit mise en relation de l'élu avec le réseau d'experts : avocats spécialistes. Ainsi qu'un rappel des obligations en matière de représentation de la collectivité devant les tribunaux.

Exemple d'un accompagnement

Dossier type en matière d'urbanisme

Construction en cœur de ville qui ne respecte pas les règles d'urbanisme (absence ou non-respect du permis de construire).

Quelles méthodes et procédures utiliser ?
Quels interlocuteurs faut-il solliciter ?

CONTACTS

AML

Arnaud LUCY, directeur et juriste
05 58 85 80 90
direction@maires40.fr
Sylvie CANDAU, secrétaire
05 58 85 80 90
contact@maires40.fr

Conseils juridiques sur le statut des agents territoriaux

Bénéficiaires

Les communes et établissements publics souhaitant un appui juridique dans la mise en application du statut des agents de la fonction publique territoriale.

Description de l'accompagnement proposé

Le service juridique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40) vous assiste pour répondre aux questions relatives au statut des agents de la fonction publique territoriale ou lorsque vous rencontrez des difficultés dans la mise en œuvre de procédures complexes et / ou liées à un contentieux en vous proposant une assistance ponctuelle pour chaque des étapes suivantes

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATIONS PROPOSÉES
Assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de procédures complexes (calcul des allocations chômage et suivi des dossiers, procédures de licenciement, mise en place du régime indemnitaire...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Échanges avec le Centre de gestion (contact téléphonique, rendez-vous sur place...) ● Accompagnement à tous les stades des procédures
Assistance des collectivités dans les procédures contentieuses	<ul style="list-style-type: none"> ● Échanges avec le Centre de gestion ● Conseil juridique
Rédaction et diffusion des informations juridiques nécessaires aux collectivités	<ul style="list-style-type: none"> ● Rédaction et diffusion des informations par divers biais (circulaires, flash info, notes thématiques, réunions d'informations...)
Suivi des procédures disciplinaires et secrétariat du conseil de discipline	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement des collectivités ● Secrétariat du conseil de discipline

Livrables

Consultations téléphoniques, entretiens, conseils juridiques, circulaires, notes et flash d'informations....

CONTACT

CDG40
Frédérique Poujaurant,
responsable du service juridique
05 58 85 80 33
juridique@cdg40.fr

Développer l'administration électronique

Bénéficiaires

Les structures publiques adhérentes à l'ALPI (Agence landaise pour l'informatique)

Description de l'accompagnement proposé

L'objectif de l'ALPI est d'assurer, dans un but d'intérêt général, la mise en commun de moyens humains, techniques et financiers, sur la base d'une mutualisation des techniques de gestion, d'information et de communication, au profit de ses adhérents.

L'ALPI, en proposant une expertise dans de nombreux domaines, des outils performants ainsi qu'une veille juridique, permet à ses adhérents de bénéficier des avantages de l'administration électronique.

Dans un contexte de dématérialisation croissant de l'administration, qui s'accélère et qui va voir la dématérialisation totale des démarches d'ici à 2022, l'ALPI est un moteur dans cette démarche pour les collectivités landaises.

L'accompagnement des adhérents se fait, entre autres, sur la dématérialisation des procédures : ACTES (dématérialisation du contrôle de légalité), signature électronique, marchés publics, DPO et Open Data, gestion des délibérations, gestion du courrier.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics 2005	Les adhérents peuvent publier leurs avis de marchés publics et recevoir, sous format électronique, les réponses des entreprises qui disposent d'une hotline pour leur faciliter l'accès.	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques (pour l'outil) <input type="radio"/> ADACL (pour la partie juridique)
Homologation « tiers de télétransmission » 2007	<ul style="list-style-type: none"> Homologation par le Ministère de l'Intérieur « tiers de télétransmission » pour le programme ACTES RÉGLEMENTAIRES ET BUDGÉTAIRES (plate-forme de dématérialisation des actes administratifs pour le Département des Landes). Mise à disposition pour les collectivités qui le souhaitent de la plate-forme de dématérialisation qui leur permettra de transmettre les actes aux services de la préfecture ou de la sous-préfecture. 	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques (pour l'outil) <input type="radio"/> Préfecture
Gestion dématérialisée du courrier 2011	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un outil de gestion collaborative du traitement du courrier (enregistrement, gestion des chronos, des contacts, diffusion dans les services, gestion des délais de traitement, etc.) 	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques
Dématérialisation de la chaîne comptable 2012	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un parapheur électronique. Liaison avec les applications métiers comptables, chorus Pro... Évolution de l'offre avec l'ajout d'un coffre-fort. 	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques <input type="radio"/> Trésorerie / Comptable public
Homologation TDT HELIOS 2013	<ul style="list-style-type: none"> Transmission des flux PES 	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques <input type="radio"/> Trésorerie / Comptable public
Délégué mutualisé à la Protection des Données 2017	<ul style="list-style-type: none"> L'ALPI propose de devenir le Délégué mutualisé à la Protection des Données (DPO). (Avant 2017, l'ALPI proposait le service de Correspondant informatique et liberté.) Accompagnement, constitution du registre, procédures, recommandations, Open Data, etc. 	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques <input type="radio"/> CNIL
Gestion des délibérations 2019	<ul style="list-style-type: none"> Dématérialisation du processus de rédaction et de suivi des actes dans les collectivités (rédaction, préparation de séance, gestion du retour de séance, envoi au contrôle de légalité) 	<input type="radio"/> ALPI - Service plateformes numériques

CONTACT

ALPI
Renaud LAGRAVE, directeur
05 58 85 81 90
www.alpi40.fr

Maison des Communes
175, pl. du 6^eRPIMA
BP 30069
40002 Mont-de-Marsan cedex

Assurer une veille documentaire

Bénéficiaires

Les collectivités adhérentes à l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL).

Description de l'accompagnement proposé

Le centre de documentation de l'ADACL offre à ses adhérents des ressources documentaires couvrant l'ensemble des domaines de compétence des collectivités territoriales.

Différents fonds documentaires (revues, encyclopédies, ouvrages, bases de données...) exploités et sélectionnés par 2 documentalistes permettent de disposer d'informations juridiques et techniques complètes, ainsi que d'un panorama d'expériences menées par d'autres collectivités.

Le centre de documentation de l'ADACL assure ainsi une veille documentaire mettant en œuvre plusieurs outils de recherche adaptés aux différents champs d'intervention des collectivités.

Tableau synoptique des différents supports proposés pour chaque type de veille

TYPE DE VEILLE	SUPPORTS
Textes officiels (Veille JO / Bulletins officiels des ministères / Réponses ministérielles Assemblée nationale et Sénat / Recueil des actes administratifs / BOD)	<ul style="list-style-type: none"> ● Alerte JO quotidienne par mail ● Dossiers thématiques ● Répertoire de statuts des EPCI ● Recherche à la demande
Commentaires juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Dossiers thématiques ● Mail d'actualité documentaire quotidien ● Revue de presse en ligne Scoop.it ● Modèles d'actes ● Recherche à la demande
Jurisprudence	<ul style="list-style-type: none"> ● Dossiers thématiques ● Mail d'actualité documentaire quotidien ● Revue de presse en ligne Scoop.it ● Recherche à la demande
Veille opérationnelle en ingénierie : projets, expériences en collectivités, exemples, initiatives...	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue de presse en ligne Scoop.it ● Mél d'actualité documentaire quotidien ● Dossiers thématiques ● Modèles d'actes ● Recherche à la demande
Nouveaux ouvrages disponibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Bulletin bibliographique ● Revue de presse en ligne Scoop.it ● Recherche à la demande
Actualité communale, départementale, régionale et nationale	<ul style="list-style-type: none"> ● Revue de presse en ligne Scoop.it ● Recherche à la demande

Accès à la documentation

Centre de documentation (consultations sur place du fonds documentaire et de plus de 1 600 dossiers thématiques), alerte JO par mail sur inscription, veille d'actualités, revue de presse à consulter sur scoop.it/u/adacl-1, recherches documentaires à la demande par mail ou téléphone

CONTACT

ADACL
Cellule Documentation
05 58 85 80 50
documentation@adacl40.fr

Organiser la gestion des archives au sein de sa collectivité

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI souhaitant mettre en place un fonctionnement de leurs archives afin de favoriser une bonne maîtrise des informations stratégiques ainsi que de protéger leur patrimoine écrit

Description de l'accompagnement proposé

Les collectivités territoriales produisent des archives publiques (art. L211-4 du Code du Patrimoine). À ce titre, les Archives départementales (AD40) exercent un contrôle scientifique et technique sur la production des archives publiques (visite d'inspection, visa des bordereaux d'éliminations...). De son côté, le service archives du Centre de gestion de la FPT des Landes met à disposition des collectivités landaises des archivistes professionnels afin d'effectuer le classement de leurs archives respectant les normes et la réglementation en vigueur. Depuis sa création en 1998, le service archives du CDG40 et les Archives départementales des Landes travaillent en étroite collaboration (échanges d'informations, réunions mensuelles de suivi, organisation de réunions annuelles à destination des secrétaires de mairie, animation du réseau des archivistes communaux).

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
État des lieux / Audit	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une visite générale d'état des lieux des archives (fonctionnement, locaux d'archivage, fonds d'archives conservés) ● Réalisation d'un diagnostic en vue de l'établissement d'un devis de classement des archives 	<input type="radio"/> AD40 <input type="radio"/> CDG40
Conseils	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil et accompagnement en fonction des besoins de la collectivité : aménagement de locaux d'archivage, sensibilisation des agents à la gestion des archives, structuration du fonctionnement... 	<input type="radio"/> AD40 ou <input type="radio"/> CDG40
Accompagnement/ réalisation de prestations	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de prestations de classement des archives et de réalisation d'éliminations ; ● Dépôt des archives anciennes aux Archives départementales. 	<input type="radio"/> AD40 <input type="radio"/> CDG40



Exemple

La commune de Parentis-en-Born a bénéficié du dispositif pour le classement des archives et l'aménagement d'une salle dédiée

Livrables

Rapport d'état des lieux (AD40), diagnostic et répertoire des archives classées (CDG40), autres livrables en fonction des points précis faisant l'objet de l'accompagnement

CONTACTS

CDG40

Centre de gestion de la fonction publique territoriale
 Service archives
 archives@cdg40.fr

Direction de la Culture et du Patrimoine
 Archives départementales
 archives@landes.fr

Mettre en place d'un dispositif d'adressage

Bénéficiaires

Les communes

Description de l'accompagnement proposé

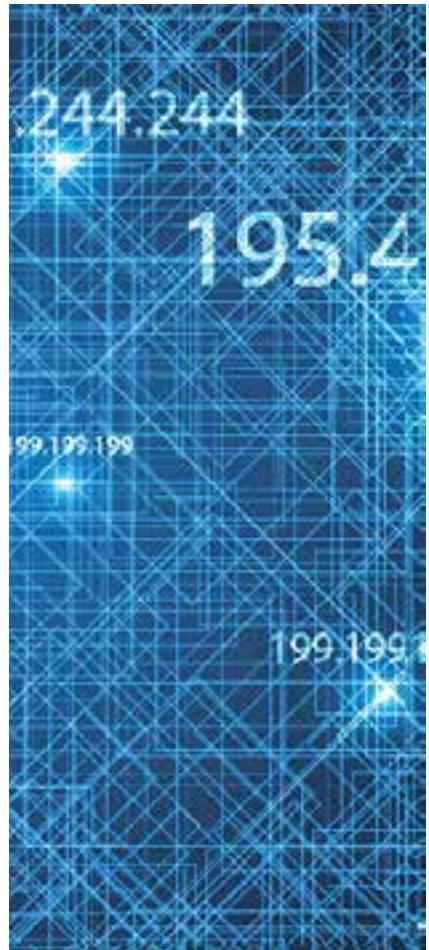
Le développement du e-commerce, de l'usage des GPS et surtout, le désenclavement numérique (déploiement de la fibre optique) imposent aux communes de mettre en place un adressage précis.

Un module spécifique du système d'information géographique IGECOM développé par l'Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL) permet aux communes de renseigner par elles-mêmes les données relatives à l'adressage.

Les services de l'ADACL accompagnent les communes dans l'appropriation de cet outil et la mise en œuvre d'un adressage rigoureux. Cette démarche contribue en outre à la constitution progressive d'une base locale de données de l'adressage.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Production d'un état « 0 »	Production de cartes montrant l'état actuel de l'adressage
Appui méthodologique pour la mise en place des nouvelles adresses	Formation du personnel communal aux différents aspects de l'adressage
Paramétrage d'IGECOM pour la création d'adresses	Intervention en commune pour expliquer/tester les modalités de saisie
Vérification de la qualité de l'adressage	Vérification des bases de données saisies
Transmission aux différents opérateurs (IGN, La Poste, DGFIP, SDIS)	L'ADACL se charge de la diffusion des bases de données aux différents opérateurs locaux et nationaux



Livrables

- Cartes de l'état « 0 » de l'adressage
- Cartes supports de travail à destination des élus
- Bases de données des adresses créées
- Documents et supports décrivant la méthodologie et modalités de l'adressage

CONTACT

ADACL

Service Connaissance des territoires
05 58 85 80 50
contact@adacl40.fr

Créer des bases de données relatives aux infrastructures

Bénéficiaires

Les communes et les EPCI, ainsi que les syndicats en charge des voiries et ouvrages d'art

Description de l'accompagnement proposé

Un accès aisément aux informations relatives à la répartition des compétences et aux caractéristiques des infrastructures (routes, ouvrages d'art, équipements, dépendances) facilite la bonne gestion au quotidien du domaine public routier.

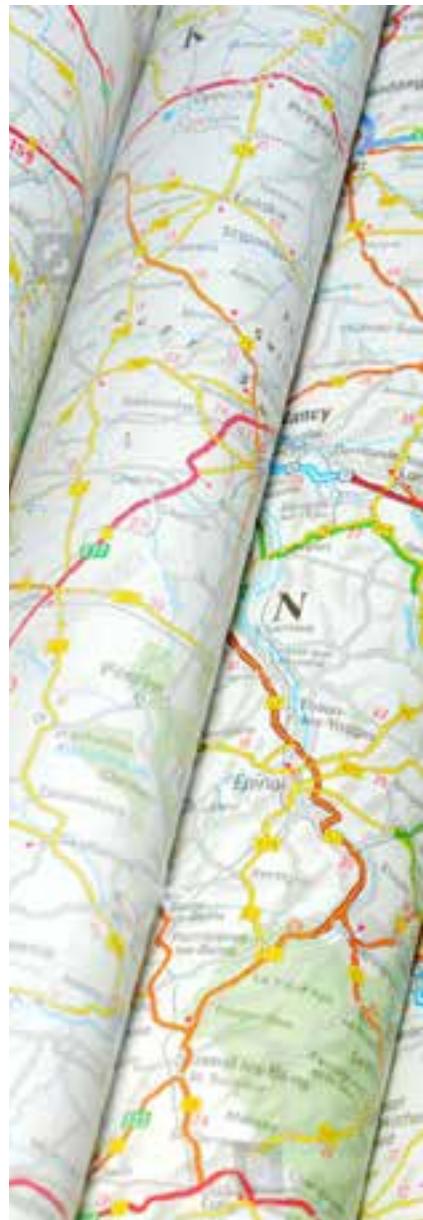
Or, ces informations se révèlent parfois disparates ou partielles.

L'ADACL, grâce à son système d'information géographique IGECOM, propose donc aux collectivités locales la mise en place de bases de données routières.

Ces dernières alimentées par les services techniques eux-mêmes doivent leur permettre de disposer d'une vision cartographique des domaines de compétence de chacun (répartition communes/EPCI notamment), des caractéristiques des infrastructures (routes et ouvrages d'art), de l'historique et de la programmation des interventions sur le domaine public routier (investissements et entretien).

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE
Initialisation de la base de données sur IGECOM	<ul style="list-style-type: none"> Initialisation des champs de la base de données à créer, à partir de champs proposés par l'ADACL
Renseignement de la base de données à partir des éléments descriptifs du réseau routier (routes et OA)	<ul style="list-style-type: none"> Formation des personnels techniques de la collectivité chargés de la saisie Assistance pour la création et la saisie des bases de données
Renseignement de la base de données s'agissant des travaux réalisés	<ul style="list-style-type: none"> En fonction des attentes de la collectivité, l'ADACL propose une typologie des travaux à intégrer à la base de données
Renseignement de la base de données s'agissant de la programmation des travaux (routes et OA)	<ul style="list-style-type: none"> En fonction des attentes de la collectivité, l'ADACL propose une typologie des travaux à intégrer à la base de données
Extractions utiles à la gestion quotidienne des voiries et des OA	<ul style="list-style-type: none"> Formation des agents techniques à l'utilisation de la base de données créée pour la gestion au quotidien des voiries et des OA



Livrables

Cartes des voiries et ouvrages d'arts en fonction du gestionnaire communal ou communautaire, cartes de l'état du réseau routier, cartes des travaux routiers à programmer

CONTACT

ADACL
Service Connaissance des territoires
05 58 85 80 50
contact@adacl40.fr

Pour une restauration collective exemplaire

Bénéficiaires

La restauration collective de tous les territoires du département (38 collèges, 347 écoles primaires, 21 lycées publics, 64 EHPAD, 9 hôpitaux...). Le projet permettra aussi de favoriser l'émergence de territoires « pilotes » à travers l'engagement affirmé par les territoires suivants : le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Landes Océanes, le PETR Adour Chalosse Tursan et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et le Grand Dax Agglomération

Description de l'accompagnement proposé

L'objectif est de porter une restauration collective exemplaire à travers une boîte à outils partenariale au service de la restauration collective de tous les territoires du département. Le PADT est parrainé par le chef étoilé Michel GUÉRARD pour relever le défi de l'accès à une alimentation locale de qualité valorisant le riche patrimoine culinaire landais.

D'autre part, des partenariats sont engagés avec Qualité Landes, la Chambre d'Agriculture 40, Agrobio 40, FD CUMA 40, Envoléa et l'ALPAD.

Exemple d'un accompagnement

ÉTAPES DU PROJET	PRESTATION/APPUI POSSIBLE	CONTACTS
Permettre à la restauration collective des Landes de répondre aux attendus de la loi EGALIM	<ul style="list-style-type: none"> ● Agrilocal40 ● Projet de labellisation « Ecocert en Cuisine » ● Espace Test Agricole Landais (ETAL 40) ● Constitution d'une « unité restauration scolaire » ● Action de diversification alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pôle Agriculture et Forêt (PAF)
Éduquer et sensibiliser à une alimentation durable et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ● Actualisation de la Charte Qualité en collaboration avec les Collèges ● Action de promotion des produits sous SIQO Landais ● Appel à Projets départemental collégiens autour d'actions Développement Durable et/ou Nourriture et/ou Santé ● Mise en place d'une stratégie de communication et de mobilisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports (DEJS)
Préserver et promouvoir l'environnement et les ressources du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation d'Éco Tribu pour lutter contre le gaspillage alimentaire ● Définition des pratiques économies en eau dans le cadre de la restauration collective ● Valorisation de la matière des déchets résiduels produits par la restauration collective ● Recensement des friches et conservatoire des terres 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Direction de l'Environnement (DE)
Produire une alimentation saine et de qualité, accessible à tous	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien de la tarification repas adaptés et accessibles à tous ● Lutte contre précarité alimentaire à travers insertion ● Étude de faisabilité d'implantation de plateforme d'approvisionnement alimentaire en fonction des diagnostics Offre Agricole/Demande en Restauration Collective par territoire (Pays et/ou Collectivité) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ DEJS ○ Direction de la Solidarité (DSD) ○ PAF

Création d'une boîte à outils dématérialisée en faveur des territoires.

○ CONTACT : Direction de la Communication en transversalité avec PAF, DEJS, DE et DSD

Livrables fournis par le Pôle Agriculture et Forêt

- Cahiers des charges et bilans des études (diagnostics de l'offre et de la demande en restauration collective, étude de faisabilité technico-économique pour l'implantation d'une plateforme d'approvisionnement alimentaire).
- Supports de formation pour le groupe pilote label « ECOCERT en Cuisine » - reportage illustrant cette expérimentation
- Outils de communication et objets promotionnels relatifs à Agrilocal40

CONTACTS

Département des Landes
Pôle Agriculture et Forêt
05 58 05 40 40
agriculture@landes.fr

Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports
05 58 05 40 40 - poste 8501
education@landes.fr

Direction de l'Environnement
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr

Direction de la Solidarité
05 58 05 40 40
solidarite@landes.fr

Présentation du réseau



Pôle agriculture et forêt

Présentation

Ce pôle assure et gère une enveloppe annuelle d'environ 6 M€ pour accompagner les exploitants agricoles, les structures agricoles départementales et les actions forestières. Certains dispositifs sont cofinancés avec la Région et l'Union Européenne

Missions

- Accompagnement des agriculteurs dans l'application du règlement départemental d'intervention en agriculture (aide à la qualité, modernisation, aides aux investissements).
- Accompagnement des structures agricoles départementales dans leur fonctionnement.
- Accompagnement d'actions dans le domaine forestier.
- Information.
- Recherche de dispositifs de financement.
- Accompagnement des territoires et des filières.
- Valorisation des friches, projets alimentaires territoriaux.



CONTACTS

Pôle Agriculture et Forêt
agriculture@landes.fr

Bertrand CAPUCH, Filières, aides aux investissements, modernisation
bertrand.capuch@landes.fr

Sabine DAUGA, PADT
sabine.daugua@landes.fr

Magali LUMINEAU, PADT
magali.lumineau@landes.fr

Thierry CAZEAUX, chargé de mission Forêt
thierry.cazeaux@landes.fr

Direction de l'Aménagement

Présentation

L'entretien, la sauvegarde et la modernisation des 4 290 km de routes départementales et ses 1 151 ouvrages d'art constitue un enjeu majeur en termes de mobilité, d'attractivité, de sécurité et d'activité économique.

Dans ce domaine, la direction de l'Aménagement est l'interlocutrice privilégiée des collectivités locales veillant à la cohérence et à la sécurité du réseau routier et assurant conseil et assistance aux collectivités.

Elle gère une enveloppe financière annuelle de près de 4 M€ consacrée aux traverses d'agglomérations et instruit les dossiers de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police d'un montant annuel d'un peu plus de 700 k€.

Missions

En appui des conseillers départementaux, les Unités Territoriales Départementales de la direction de l'Aménagement peuvent intervenir auprès des collectivités locales, pour tout projet ou question spécifique les concernant relatifs à la mobilité.

● Informer :

- apporter une première réponse sur des aspects administratifs, juridiques ou financiers,
- mettre en relation avec un interlocuteur susceptible de répondre très précisément à la demande.

● Conseiller :

- clarifier la commande et vérifier l'opportunité des objectifs et du périmètre du projet,
- participer à la définition des enjeux,
- aider à l'identification des contraintes techniques, juridiques et financières,
- orienter vers des partenaires compétents pour la réalisation des phases de diagnostic, stratégie et d'actions.

● Accompagner :

- éligibilité du projet aux subventions amendes de police,
- participer à l'élaboration du calendrier du projet,
- assurer un suivi de la bonne réalisation du projet par apport aux conventions correspondantes signées par les parties.

● Assurer la maîtrise d'œuvre :

- si l'opération comprend des travaux départementaux (réfection couche de roulement, etc.), le Département peut également assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée,
- si l'opération ne comprend pas de travaux départementaux, le Département peut assurer une maîtrise d'œuvre payante pour une opération d'un montant inférieur à 50 k€ HT.



CONTACTS

Direction de l'Aménagement

① UTD Morcenx

41 avenue Nelson-Gaston
BP 21 – 40110 Morcenx
Responsable : Mathieu ALBIN
05 58 07 80 35

② UTD Villeneuve-de-Marsan

101 chemin de Capots
BP 12 – 40190 Villeneuve-de-Marsan
Responsable : Frédéric LAFITTE
05 58 45 21 06

③ UTD Tartas Centre

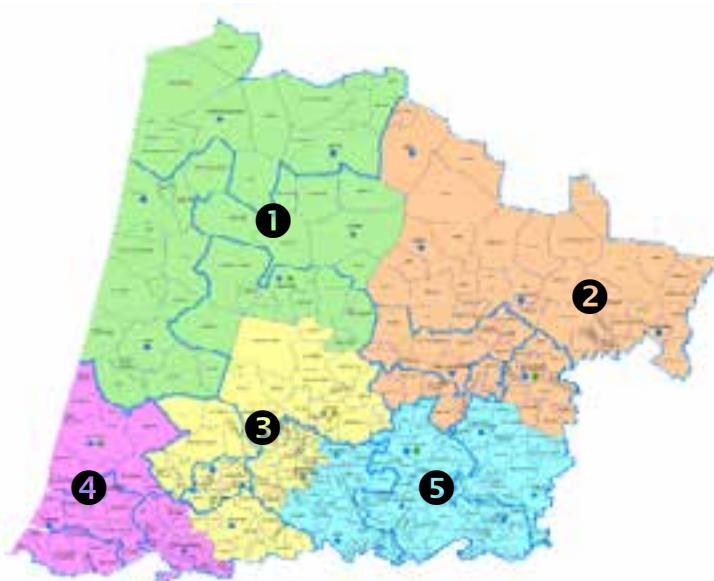
505 rue Chanzy – 40400 Tartas
Responsable : Ludovic DANNEQUIN
05 58 73 40 70

④ UTD Soustons

15 rue de Moscou
BP 9 – 40141 Soustons
Responsable : Eric BAUMIER
05 58 41 15 20

⑤ UTD Saint-Sever

ZI de Péré – rue de Papin
BP 3002 – 40501 Saint-Sever
Responsable : Christophe GOUTTEBEL
05 58 76 01 36



Direction de la Culture et du Patrimoine

Présentation

Le budget annuel alloué à la culture et au patrimoine s'élève à 10 M€ environ.

La Direction de la Culture et du Patrimoine vise, au travers de ses quatre services que sont les Archives départementales, la Conservation départementale des musées et du patrimoine, la Médiathèque départementale et le service Développement et actions culturels, à permettre l'accès à la culture en soutenant le développement culturel des territoires, par l'accompagnement des initiatives et des projets locaux menés par les collectivités et leurs groupements ainsi que les structures associatives. Le Département s'appuie sur 14 règlements d'aides incitatifs qui couvrent largement les domaines concernés (de l'archéologie à la restauration du patrimoine protégé, du cinéma à l'aide à l'édition).

Missions

- Soutien financier dans un cadre réglementaire :
 - à l'investissement pour les équipements culturels et muséographiques et le patrimoine protégé,
 - au fonctionnement pour l'accompagnement des initiatives locales (festivals, expositions...).
- Appui et expertise techniques :
 - aux associations et aux collectivités et leurs groupements.
- Mise à disposition de matériel scénique et muséographique départemental dans un cadre réglementaire :
 - prêt de matériels scéniques et muséographiques aux associations culturelles, patrimoniales, aux communes et groupements de communes landais pour la mise en œuvre de programmations professionnelles ponctuelles.
- Aide à la professionnalisation :
 - Organisation de journées professionnelles,
 - Formations des professionnels et des bénévoles.



CONTACTS

**Direction de la Culture
et du Patrimoine**

Archives départementales

05 58 85 75 20

archives@landes.fr

**Conservation départementale
des musées et du patrimoine**

05 58 46 02 03

culture@landes.fr

Médiathèque départementale

05 58 75 76 06

mediatheque@landes.fr

**Service développement
et actions culturels**

05 58 46 45 48

culture@landes.fr

Direction du Développement Territorial

Présentation

La Direction du Développement Territorial assure conseil et assistance technique aux collectivités et EPCI, gère une enveloppe financière annuelle de près de 3 M€ au travers de 2 règlements : le Fonds de développement et d'aménagement local et le Fonds de solidarité intercommunal. Elle participe à la mise en œuvre des fonds européens dans le Département des Landes et assure la gestion d'une subvention globale du Fonds social européen (FSE).

Missions

Référents des conseillers départementaux, les chargés de mission de la Direction du Développement Territorial peuvent intervenir auprès des communes et EPCI, pour tout projet ou question spécifique les concernant.

- Informer :

- apporter une première réponse sur des aspects administratifs, juridiques ou financiers,
- mettre en relation avec un interlocuteur susceptible de répondre très précisément à la demande le cas échéant.

- Conseiller :

- clarifier la commande et vérifier l'opportunité des objectifs et du périmètre du projet,
- participer à la définition des enjeux,
- aider à l'identification des contraintes techniques, juridiques et financières,
- orienter vers des partenaires compétents pour la réalisation des phases de diagnostic, stratégie et d'actions.

- Accompagner :

- recherche des cofinancements possibles,
- participer à l'élaboration du calendrier et du plan de financement du projet,
- aider à la rédaction de documents administratifs, notes, délibérations, etc.,
- assurer un suivi de la bonne réalisation du projet.

CONTACTS

Direction du Développement Territorial

05 58 05 40 22

developpement.territorial@landes.fr

Cantons Coteaux de Chalosse, Dax 1 et 2,
Orthe et Arrigans, Seignanx

Valérie BODINIER

06 78 74 84 02

valerie.bodinier@landes.fr

Canton Pays Tyrossais, Marenin Sud,
Grands Lacs, Côte d'Argent

Cécile CROCHET

06 61 90 94 66

cecile.crochet@landes.fr

Canton Mont-de-Marsan 1 et 2,
Adour Armagnac, Chalosse-Tursan

François LIEGEY

francois.liegey@landes.fr

Cantons Pays morcenais tarusate,
Haute Lande – Armagnac

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

Présentation

Dotée d'une enveloppe budgétaire de près de 45 M€, la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports mène :

- une action volontariste pour les collèges :
 - création et restructuration de collèges, avec la direction de l'Aménagement,
 - relations avec les collèges et dotations financières,
 - sectorisation des collèges publics,
 - missions décentralisées : entretien, restauration, maintenance,
 - numérique éducatif.
- un engagement affirmé au titre d'un projet éducatif global avec des aides et dispositifs destinés aux jeunes et au mouvement sportif, aux partenaires associatifs départementaux, et aux collectivités territoriales et leurs groupements.

Missions

Les personnels et services de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports peuvent être contactés par les communes et EPCI, pour tout renseignement relatif :

- aux dispositifs d'aides départementales « Jeunesse et Sports » auxquels les communes et EPCI peuvent prétendre.
- au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) - art. L311-3 du Code du sport, relatif à la promotion des sports de nature.



CONTACT

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat de direction
05 58 05 40 40 (poste 8501)
education@landes.fr

Direction de l'Environnement

Présentation

Le budget annuel alloué à la politique Environnementale départementale s'élève à 10 M € environ.

Il s'inscrit dans la volonté du Département de poursuivre la mise en œuvre de ses compétences légales et surtout de soutenir les territoires face aux enjeux majeurs de développement durable.

Ainsi, sont mis en œuvre deux schémas départementaux adoptés en 2018 et donnant un cadre stratégique à l'action du Département pour les prochaines années (2018-2027), que ce soit en matière de protection, connaissance et valorisation de la biodiversité ou en matière du développement des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo au quotidien.

Cet engagement du Département se traduit également par la mise en œuvre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Les 3 500 km d'itinéraires balisés pour les pratiques pédestres, équestres et VTT traduisent le souci d'une offre de qualité à destination des landaises et des landais.

S'inscrivant dans un cadre partenarial consolidé au travers de 2 syndicats mixtes (Littoral Landais et Géolandes), des actions en faveur de l'espace littoral sont menées, notamment pour ce qui est du soutien à la lutte contre le recul du trait de côte ou à l'opération de nettoyage différencié du littoral (2020 – 2026).

La gestion et la protection de l'eau restent un enjeu majeur de la politique environnementale du Département des Landes, les cours d'eau landais constituant un de ses espaces naturels sensibles, et l'eau un bien public précieux dont dépendent toutes les activités humaines et les milieux naturels sur les bassins versants.

Le soutien technique et financier à la création et au traitement de la ressource en eau, conformément aux conclusions du schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable du département des Landes est également poursuivi, tout comme l'action en faveur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif.

Le soutien du Département va aussi au réseau d'acteurs notamment associatifs, pour développer une véritable conscience des enjeux de développement durable et de l'adaptation au changement climatique auxquels va être confronté le territoire. Les actions relèvent de la sensibilisation et l'éducation notamment envers les jeunes, ainsi que des démarches transversales des territoires et du Département, pour ses propres engagements, notamment au travers de son Plan Climat. Enfin, 2020 marque notamment l'élaboration d'une stratégie en matière de transition énergétique.

7 services (61 agents)

Service Patrimoine naturel	Constitué d'une équipe de techniciens naturalistes répartie sur le territoire landais, ce service met en œuvre la politique Nature 40 en faveur de la biodiversité
Service Randonnée	En charge du PDIPR avec notamment une équipe en régie composée de 12 agents
Service Milieux aquatiques	Il œuvre aux politiques en faveur des Espaces Rivière et Littoral ainsi qu'au fonctionnement des syndicats mixtes Géolandes et du Littoral Landais
Service Équipements ruraux	Avec pour missions la conduite des politiques en faveur de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
Service Cyclable	Afin de favoriser le déplacement à vélo pour les trajets au quotidien au-delà de la pratique loisir (schéma cyclable 2018-2027)
Service Médiation environnementale et Partenariats	Pour la mise en œuvre de la politique en faveur du développement durable et de l'éducation à l'environnement
Secrétariat général	Fonction support de la direction (volets administratif, juridique, financier, commande publique...) avec la gestion notamment du Fonds d'équipement des communes (FEC)



CONTACT

Direction de l'Environnement
05 58 05 40 08
environnement@landes.fr

Direction des Entreprises et des Initiatives Économiques

Présentation

Au service de ses entreprises, de ses élus et de son territoire, en qualité d'acteur institutionnel de proximité, le Conseil départemental des Landes a adapté son soutien aux acteurs du développement économique et solidaire afin de se conformer à la loi NOTRe du 7 août 2015. Les interventions du Conseil départemental en matière économique s'inscrivent désormais dans le cadre fixé par le Schéma régional du développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté le 19 décembre 2016.

La Direction des Entreprises et des Initiatives Économiques mobilise annuellement une enveloppe budgétaire moyenne de 5 M€ pour les projets de développement, l'accompagnement des filières et la participation aux 11 syndicats mixtes à vocation économique et solidaire, créés aux côtés des EPCI sur l'ensemble du département.

Missions

Les principales missions de la Direction des Entreprises et des Initiatives Économiques peuvent se résumer ainsi :

- Accueillir et accompagner les projets d'entreprises
- Soutenir le tissu économique landais
- Assurer l'ingénierie et le conseil aux élus, communes, EPCI et entreprises

Ces initiatives interviennent dans le cadre strict des champs d'action et secteurs d'activité prévus par la loi NOTRe :

- Entreprises des filières agroalimentaires, bois et pêche – Subventions à l'investissement productif en complément de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Immobilier d'entreprise :
 - Subvention pour les investissements immobiliers des entreprises industrielles et artisanales de production,
 - Subvention pour les investissements immobiliers des EPCI pour la création, le maintien ou la reprise d'activité commerciale et artisanale de proximité,
 - Subvention aux investissements immobiliers des SCOP et des Coopératives artisanales,
 - Subvention pour les pépinières d'entreprises,
 - Subvention dans le cadre des Opérations Collectives (OC).

CONTACTS

Direction des Entreprises et des Initiatives Économiques
Commercialisation des zones d'activités économiques d'intérêt départemental
Georges MAIGNON, directeur
Bernard SAPHY, directeur adjoint
Eric SARGIACOMO, chargé de mission
05 58 05 40 21
actioneco@landes.fr

Direction de la Solidarité départementale

Présentation

Depuis les lois MAPTAM et NOTRe, le département est réaffirmé comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale, compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. Il a en charge à ce titre l'impulsion et la coordination des politiques relatives à l'action sociale, l'autonomie des personnes, la Protection maternelle et infantile (PMI) et l'aide sociale à l'enfance. Son action est fondamentale dans le soutien de toutes les personnes vulnérables qu'elles soient en situation de précarité matérielle (financière, énergétique) ou physique/psychique (perte d'autonomie, problématiques de santé).

Avec un budget 2019 établit à 268 millions d'€, la Solidarité représente à elle seule 60 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, octroyant et finançant à titre principal trois Allocations individuelles de solidarité (AIS) : le RSA, l'APA et la PCH.

Le Département co-pilote avec les services partenaires institutionnels tel que l'ARS les activités médico-sociales relevant de la compétence partagée comme le soutien aux EHPAD ou l'animation de la politique gérontologique (la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif) et la politique handicap (100 % inclusif). Avec la CAF, il a en charge l'animation de la politique petite enfance mais reste responsable de l'agrément des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant. Il participe au secteur du logement en lien avec son bailleur social XLHabitat. Le Département des Landes joue également un rôle majeur dans les questions de lutte contre la pauvreté en soutenant un réseau d'association partenaires sur les secteurs de l'insertion, l'aide alimentaire ou encore la précarité énergétique. Il est positionné aux côtés de l'État sur la lutte contre les violences conjugales et domestiques.

Missions

Les équipes de la DSD peuvent vous accueillir au siège ou sur les 27 Maisons Landaises de la Solidarité (MLS) réparties sur l'ensemble du territoire.

Les équipes sur le territoire

Les MLS réparties sur le territoire assurent un accueil inconditionnel de proximité des usagers qui peuvent y rencontrer du personnel social et médico-social tels que des assistants sociaux, des éducateurs, des conseillers personnes âgées, des puéricultrices ou encore des sages-femmes et médecins. Ces professionnels peuvent apporter une première réponse sur les droits des usagers en fonction de leur problématique ou proposer directement un suivi ou encore mettre en relation avec un interlocuteur partenaire susceptible de répondre plus précisément à la demande.

Les équipes sont rattachées à leur pôle de compétence, pôle personnes âgée, pôle social, pôle PMI ou pôle ASE.

La MDPH représente le guichet unique pour toutes les questions de droits et d'orientation pour les personnes ayant une problématique de handicap.

Les équipes du siège regroupent les responsables de pôle qui participent à la construction des politiques publiques et à leur déclinaison territoriale, ainsi que les fonctions support et instruction des dossiers.



CONTACTS

Direction de la Solidarité départementale
05 58 05 40 40

Service Personnes âgées
personnes.agees@landes.fr

Service Handicap
etablissements@landes.fr
Maison landaise des personnes
handicapées
MLPH : 05 58 51 53 73

Pôle Social
sdas@landes.fr

Pôle Protection maternelle et infantile
pmi@landes.fr

Aide sociale à l'enfance
ppe@landes.fr

Direction du Tourisme

Présentation

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les conditions de l'exercice de la compétence tourisme ont évolué avec une compétence « partagée » entre l'État et les différents échelons de collectivités.

Le Schéma départemental du Tourisme et du Thermalisme, adopté en 2009 et revu en 2019, constitue le cadre de l'action du Conseil départemental des Landes dans ce domaine.

La Direction du Tourisme assure conseil, assistance technique et financière aux acteurs publics et privés en matière de tourisme de loisirs et d'affaires, ainsi que de thermalisme, gère une enveloppe annuelle moyenne de 3,7 M€ au travers d'un règlement départemental d'aide au tourisme et au thermalisme, d'opérations conduites via des syndicats mixtes à vocation touristique, de contributions statutaires directes à des acteurs régionaux tels par exemple le Parc naturel régional des Landes de Gascogne ou encore le Groupement d'intérêt public Littoral Néo-Aquitain.

Elle œuvre ainsi à la structuration et au développement des filières touristique et thermale.

Par ailleurs, autre axe de l'action du département en la matière, la Direction du Tourisme contribue à la promotion des Landes en tant que destination touristique en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme dont c'est la vocation.

Enfin, la Direction du Tourisme conduit des actions de coordination afin d'obtenir des résultats efficaces et pertinents. Elle agit à cet effet aux côtés de différents intervenants comme le CDT, la SATEL, le CAUE, le Cluster AQUI O Thermes néo-aquitain, etc.

Missions

Les agents de la Direction du Tourisme peuvent intervenir auprès des communes et EPCI, concernant tout projet ou question à caractère touristique ou thermal.

Ces interventions peuvent être sollicitées à tous les stades de développement de projets d'équipements et d'hébergements touristiques :

- accompagnement dans les réflexions amont de concept et d'opportunité
- analyse et conseils sur la faisabilité physique et économico-financière
- recherche d'opérateurs (investisseurs et/ou exploitants)
- montage du tour de table financier
- qualification/labellisation des offres/produits touristiques
- recherche et mise à disposition de données, notamment via l'Observatoire départemental du tourisme et du thermalisme géré par le CDT

La Direction accompagne également les collectivités locales landaises pour notamment l'élaboration de leurs documents de type schéma de développement local du tourisme.



CONTACTS

Direction du Tourisme

Loïc CHATEAU,
directeur

Dominique GUILLARD,
chargée de mission développement

05 58 05 41 53
tourisme@landes.fr

Agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADACL)

Présentation

L'Agence départementale d'aide aux collectivités locales est un établissement public administratif.

Son conseil d'administration est composé paritairement de 11 conseillers départementaux et de 11 représentants des communes et de leurs groupements.

L'ADACL est une structure de mutualisation de moyens qui compte à ce jour près de 400 adhérents :

- Département et divers organismes départementaux
- Totalité des EPCI du département,
- 96 % des communes,
- Divers organismes publics.

Missions

« L'ADACL a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » (extraits des statuts de l'ADACL).

Elle assiste les collectivités landaises aussi bien dans leurs tâches de gestion quotidienne, que dans la mise en œuvre de politiques concourant à un développement durable des territoires.

- Son service juridique et financier apporte un appui et une expertise dans les différents champs de l'administration locale (hors gestion du personnel, qui incombe au CDG) ;
- Son système d'information géographique (dénommé IGECOM 40) permet à ses utilisateurs :
 - d'accéder à un large catalogue de données géographiques via différents supports informatiques fixes ou mobiles,
 - de créer leurs propres informations géographiques,
 - de disposer d'un référentiel géographique connectable aux logiciels d'instruction des autorisations d'occupation des sols,
 - de nouvelles applications géomatiques pratiques destinées à faciliter la gestion quotidienne (exemples : adressage, gestion des réseaux (routes, assainissement)).
- Son Observatoire territorial rend compte des dynamiques territoriales à l'œuvre à l'échelle du département, notamment en ce qui concerne les évolutions sociodémographiques, l'habitat et l'économie des territoires
- Son service urbanisme conduit l'élaboration de documents d'urbanisme tels que des schémas de cohérence territoriale ou des plans locaux d'urbanisme (intercommunaux ou communaux), pilote les études nécessaires à la programmation du développement urbain (dont « plans de référence »), apporte son conseil en matière de foncier et de fiscalité de l'aménagement
- Son service application du droit des sols (ADS) assure, pour le compte des communes qui le souhaitent, l'instruction des autorisations d'occupation des sols
- Son centre de documentation assure une veille et des recherches documentaires pour le compte de ses adhérents



CONTACT



Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

Agence départementale d'aide
aux collectivités locales (ADACL)
Maison des communes
175 place du 6^e RPIMa
BP 30069
40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX
05 58 85 80 50
contact@adacl40.fr

Agence landaise pour l'informatique (ALPI)

Depuis 35 ans au service des collectivités landaises

Depuis sa création en 1985, l'Agence landaise pour l'informatique répond aux besoins numériques dans le département. Dans un premier temps sous la forme association, avec comme cœur de cible les écoles, elle est devenue syndicat mixte en 2005 et s'est rapidement imposée comme l'accompagnateur quotidien et privilégié des collectivités.

Ses valeurs d'origine restent aujourd'hui encore inchangées : la **péréquation** et la **mutualisation**, pour permettre à toutes les structures publiques, qu'elles soient une commune de 100 habitants ou une agglomération de 30 000, de bénéficier de la même qualité de services.

Avec le développement de la dématérialisation, l'ALPI a adapté son offre et propose aujourd'hui une cinquantaine de prestations qui permettent aux adhérents de gérer leur quotidien et de bénéficier des meilleurs outils pour proposer et gérer leurs services publics.

L'ALPI compte près de 550 adhérents : le Département des Landes, la quasi-totalité des communes landaises, toutes les intercommunalités, les Chambres consulaires et de nombreux établissements publics locaux et département. Une vingtaine d'associations bénéficient aussi de ses services.

Elle propose plus de 55 prestations.

Les quelque 50 agents qui y travaillent au quotidien bénéficient d'un fort degré d'expertise : ils sont programmeurs, techniciens, spécialiste de la sécurité informatique, formateurs, juristes, infographiste, journaliste etc.



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

CONTACT

ALPI

Maison des Communes
175 place du 6^e RPIMa
BP 30069
40002 Mont-de-Marsan cedex
Renaud LAGRAVE, directeur
05 58 85 81 90
www.alpi40.fr

Association des maires et présidents de communautés des Landes (AML)

Présentation

L'Association des maires et des présidents de communautés des Landes (AML) affiliée auprès de l'Association des maires de France (AMF) rassemble les maires et les présidents de communautés du département.

Présidée par un maire, ses administrateurs sont également élus par l'assemblée des maires et des présidents de communautés des Landes. Son siège social est situé au sein de la Maison des communes, 175 place du 6^e RPIMa, BP 30069, 40002 Mont-de-Marsan.

L'AML a pour but de faciliter l'exercice des mandats locaux de ses adhérents, de leur permettre de mettre en commun leurs moyens et leur expérience pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la responsabilité.

L'AML désigne des représentants au sein des instances départementales, régionales ou nationales.

Animée par un esprit de pluralisme, elle vise également à développer entre ses adhérents des liens de solidarité indispensables à une action commune.

Missions

Pour remplir ses missions, l'AML dispose d'un service technique organisé autour d'un directeur/juriste et de son assistante qui répondent directement aux sollicitations des maires et des présidents de communautés. Les réponses sont confidentielles.

L'AML participe aux travaux du réseau national des juristes des associations de maires.

● Conseil et information juridique :

- L'AML répond aux interrogations de ses adhérents lors de difficultés juridiques rencontrées dans l'exercice du mandat municipal ou communautaire (urbanisme, questions pénales, pouvoir de police, intercommunalité, élections, associations, contrats...),
- L'AML conseille les adhérents sur la régularité juridique d'un projet et les aide dans la résolution non contentieuse des différends et, en cas de besoin, met en relation avec un réseau d'experts.

● Formation des élus :

- L'AML est l'organisme landais de formation des élus bénéficiant de l'agrément du ministère de l'Intérieur,
- L'AML organise des sessions thématiques ou des formations « sur mesure » au sein des collectivités. Pour ce faire, elle a conventionné avec des établissements de l'enseignement supérieur.

● Accompagner pour la réalisation de projets :

- Dans la recherche de partenariats (lors du salon départemental organisé par l'AML- CALAC- et/ou à l'occasion de réunions thématiques),
- Dans les échanges d'expériences entre élus du territoire. Ainsi, l'AML anime le réseau des intercommunalités landaises lors des « Rencontres des Intercommunalités Landaises » qui réunissent, deux fois par an, les présidents et les DGS des communautés.



CONTACTS

AML40

175 place du 6^e RPIMa
40000 Mont-de-Marsan

Arnaud LUCY, directeur et juriste
direction@maires40.fr

05 58 85 80 90

Sylvie CANDAU, secrétaire
contact@maires40.fr

05 58 85 80 90

www.maires40.fr



Centre de gestion des Landes (CDG)

Présentation

La loi du 26 janvier 1984 qui fonde le statut de la fonction publique territoriale a doté les centres de gestion, établissements publics institués dans chaque département, d'attributions importantes dans le domaine de la gestion des personnels des collectivités locales.

Etablissement public local à caractère administratif, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes assure des missions d'expertise pour l'application du statut des fonctionnaires territoriaux.

À ce titre, il gère leurs carrières (plus de 12 000 agents pour le compte de près de 500 collectivités affiliées) et organise les concours et examens professionnels.

Plateforme de mutualisation d'expertises, le Centre de gestion investit tous les champs de compétences liés à la problématique de la gestion des ressources humaines, et ce dans des domaines aussi différents que la médecine préventive, l'organisation du travail...

Enfin, le Centre de gestion est dans le département des Landes, le garant de la neutralité en matière de gestion statutaire et de dialogue social.

Missions

● Expertise statutaire et carrière :

- Gestion des dossiers des agents titulaires employés dans les collectivités affiliées, suivi de leurs carrières et tenue des dossiers individuels,
- Gestion des dossiers des agents non titulaires de droit public,
- Conseil juridique auprès des collectivités en matière de gestion des ressources humaines (cumuls d'emplois, congés, temps de travail...),
- Assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de procédures complexes (calcul des allocations chômage et suivi des dossiers, procédures de licenciement, mise en place du régime indemnitaire...),
- Suivi des procédures disciplinaires et secrétariat du conseil de discipline,
- Assistance des collectivités dans les procédures contentieuses,
- Gestion des instances consultatives paritaires (CAP, CT, CHSCT, CCP),
- Information des collectivités sur la réglementation et les procédures relatives au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL et pré-contrôle des dossiers avant transmission à la caisse de retraites,
- Diffusion de l'information juridique statutaire nécessaire aux collectivités (notes d'information, flash info, notes thématiques, lettres d'information, site internet...),
- Conseil en organisation (étude ou audit sur toute question d'aménagement du temps de travail et d'organisation des services, aide à la mise en place d'outils de planification, d'organigrammes, de fiches de poste, de règlements intérieurs...).



● Concours, emploi

- Information des collectivités sur la réglementation des concours et recensement des postes à pourvoir par les collectivités,
- Organisation des concours (pour les catégories B et C et la majorité des catégories A) et examens professionnels,
- Réception et publications des créations et déclarations de vacances d'emplois, gestion de la Bourse de l'emploi,
- Conseil en recrutement,
- Mise à disposition d'agents par le CDG auprès des collectivités confrontées à l'indisponibilité de leurs personnels (congés annuels, maladie, maternité, surcroît de travail),
- Sélection et formation des agents appelés à assurer ces remplacements,
- Information des collectivités sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et les aides du FIPHFP et aide au recrutement des personnes handicapées,
- Assistance auprès des collectivités pour le montage des dossiers pour l'adaptation du poste de travail et le financement des équipements nécessaires,
- Santé, sécurité au travail,
- Suivi médical des agents des collectivités adhérant au service (visites d'embauche par le médecin de prévention, visites médicales annuelles...),
- Conseil auprès des collectivités pour toutes les procédures liées à la protection sociale de leurs agents (déclaration d'accident du travail, gestion des congés de maladie...),
- Conseil auprès des collectivités pour toutes les questions liées à l'hygiène et la sécurité au travail,
- Accompagnement des collectivités pour l'évaluation des risques dans leurs services (document unique, pré-diagnostic pénibilité, plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux...),
- Réalisation de missions d'inspection des règles d'hygiène et de sécurité,
- Conseil aux collectivités sur les différents cas de saisine des instances médicales (comité médical et commission de réforme),
- Information des collectivités sur leurs obligations en matière d'accessibilité et aide au montage des dossiers pour les demandes d'aide financière auprès du FIPHFP (travaux de mise en accessibilité des bâtiments).

● Autres missions d'assistance

- Aide à la gestion des contrats d'assurance conclus par les collectivités pour les risques liés à la santé de leurs agents, contrôle des dossiers de sinistres et traitement des demandes de prestations,
- Contrôle et validation des états annuels déclaratifs de prime,
- Conseil auprès des collectivités en matière d'archives (locaux, plans de classement...),
- Accompagnement social des agents,
- Accompagnement des collectivités afin de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et prévention des discriminations,
- Professionnalisation des services d'aide à domicile,
- Analyse des besoins sociaux,
- Réalisation de groupements de commandes à l'attention des collectivités landaises (mutualisation des achats et de passation de marchés en commun),
- Accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde pour coordonner les moyens en cas de survenance d'événements graves,
- Maintenance des défibrillateurs cardiaques et des téléphones cellulaires,
- Mise à disposition de «kit» point repos pour tout évènement festif dans les communes landaises.

CONTACT



CDG40

Place du 6° RPIMA
40000 Mont-de-Marsan
05 58 85 80 30
accueil@cdg40.fr

Comité départemental du Tourisme (CDT)

Présentation

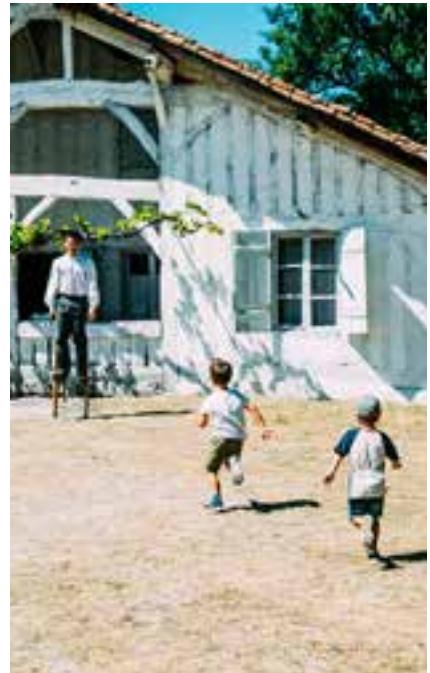
Créé à l'initiative du Conseil départemental, le CDT prépare et met en œuvre la politique touristique du Département. Il assure la **promotion de la destination** auprès des clientèles nationales et étrangères (de proximité). **Développer les retombées économiques du tourisme et mieux commercialiser l'offre landaise** sont des objectifs phares du CDT. Il soutient donc les professionnels dans leur commercialisation et déploie des opérations de prospection auprès des clientèles affaires, groupes et autocaristes. Le CDT a également formé une équipe d'experts dédiée à la **qualification des prestations touristiques**. Il accompagne les acteurs privés et publics autour de labels ou de démarches qualifiantes. Il est agréé pour le classement des meublés de tourisme. Enfin, en tant que **relais départemental des Offices de Tourisme (OT)**, il assure l'animation du réseau des 17 OT du département.

Le CDT est aux cotés des collectivités dans leurs réflexions autour des problématiques touristiques. Il apporte son expertise et son soutien dans différents domaines : stratégie de territoire, observation, réglementation, qualification, classement.

Missions

● Stratégies de territoire :

- Aide à l'élaboration d'une stratégie touristique pour les intercommunalités
- État des lieux du tourisme sur le territoire (capacité d'accueil, flux, profil des clientèles...),
- Analyse des potentiels,
- Recommandation d'axes stratégiques de développement.



● Observation :

- Fourniture de données statistiques,
- Fréquentation touristique, profil et comportement de consommation des touristes, capacité d'accueil, taxe de séjour ...



● Assistance et conseil auprès des collectivités :

- Aide au montage de dossier pour le classement en Commune Touristique ou Station Classée de Tourisme,
- Information sur la mise en place et la collecte de la taxe de séjour,
- Aide au classement des Offices de Tourisme.

● Qualifications Patrimoine et cadre de vie :

- Conseil et accompagnement des communes pour l'embellissement du cadre de vie en vue de l'obtention du label Ville et Village Fleuris,
- Accompagnement pour l'obtention du label Petites Cités de Caractère.

● Qualifications Accueil et Accessibilité :

- Accompagnement pour l'obtention des marques d'Etat :
 - « Qualité Tourisme »,
 - « Tourisme et handicap »,
 - « Destination pour Tous ».



Comité
Départemental
du Tourisme
des Landes

CONTACTS

CDT40

4 avenue Aristide-Briand
40000 Mont-de-Marsan

Stratégies de territoire

Sandy CAUSSE

sandy.causse@cdt40.com

05 58 06 89 89

Observation, assistance, qualification

Béatrice BOUSSOU

beatrice.bouissou@cdt40.com

05 58 06 69 82

Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Présentation

Issus de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations départementales d'intérêt public chargées de promouvoir la qualité du cadre de vie. Dans les Landes, le CAUE a été créé à l'initiative du Conseil général en 1981.

Le CAUE est un outil de sensibilisation et de conseil au service des collectivités publiques, des professionnels, des associations et des particuliers. Son conseil d'administration réunit des élus locaux, des représentants de l'État et des représentants d'organisations professionnelles.

Missions

● L'accompagnement des collectivités :

Le CAUE conseille les collectivités locales dans leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ainsi que dans la conduite de leurs projets d'aménagement et de construction.

Il apporte son conseil dans le cadre notamment :

- Des groupes de travail chargés de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de « projets urbains » (notamment « plans de référence » en faveur de la revitalisation des centres-villes),
- Des programmes de constructions publiques (mairies, écoles, salles des fêtes...), d'actions ou d'opérations publiques d'aménagement (espaces publics, lotissements),
- De stratégies locales en faveur de l'habitat,
- De politiques de mise en valeur du paysage,
- De processus de concertation préalable à des projets d'aménagement.

● Le conseil aux particuliers :

Le CAUE apporte gratuitement son conseil aux particuliers qui envisagent de construire, rénover ou agrandir une construction.

Ce conseil délivré par un architecte peut s'effectuer par téléphone, correspondance (courriel notamment) ou sur rendez-vous, dans un « Point Conseil Architecture » du département.

● Le Centre de ressources :

Le Centre de ressources du CAUE des Landes met également à la disposition de ses différents publics des informations et documentations relatives à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, le paysage.

Il est ouvert à tous, professionnels, élus, associations, enseignants et particuliers, sur rendez-vous.

Son fonds documentaire comprend :

- Plus de 1200 ouvrages, études, plaquettes et revues spécialisées,
- Les bulletins et lettres d'information de divers organismes,
- Les publications du réseau des CAUE,
- Des dossiers documentaires,
- Une revue de presse électronique (« scoop it »),
- Des bases de données relatives au patrimoine architectural et aux réalisations architecturales contemporaines du département.

● Les actions de sensibilisation et de formation :

Le CAUE mène des actions de promotion de la qualité de l'environnement, du patrimoine bâti, des projets publics d'architecture et d'urbanisme.

Celles-ci peuvent prendre la forme de :

- Journées-rencontres qui permettent aux élus, professionnels et intervenants du cadre de vie d'échanger ou de visiter des réalisations de qualité,
- Publications, d'expositions thématiques, et de documents audiovisuels à l'intention du grand public et ces acteurs de l'aménagement,
- Interventions en milieu scolaire,
- Journées nationales (ex : Journées nationales de l'architecture).

Il participe également à diverses manifestations nationales ou locales (ex. salons de l'habitat, salons des élus...).



CONTACT

40
Landes
c a. u. e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CAUE

155 rue Martin Luther-King
40000 Mont-de-Marsan
05 58 06 11 77
contact@caue40.com

Établissement public foncier des Landes (EPFL)

Présentation

LANDES FONCIER est un établissement public foncier local (EPFL). C'est un outil d'acquisition.

- Il assure le portage foncier :

- Il achète des biens bâtis et non bâtis sur le territoire des EPCI adhérents pour leur compte et celui de leurs communes membres en prévision de la réalisation d'opérations d'aménagement ou la constitution de réserves foncières,
- Il peut acheter à l'amiable, par préemption ou par expropriation, mais toujours sur délégation qui se fait par délibération valant convention,
- Il est «propriétaire temporaire des biens» pendant la durée du portage foncier et financier,
- L'EPFL «Landes Foncier» intervient :
 - Dans le cadre d'un PPI (Plan pluriannuel d'interventions) voté en assemblée générale et établi sur 5 ans (document prévisionnel identifiant les biens intéressant les collectivités adhérentes sur la base de 3 enjeux prioritaires : habitat social, équipements publics et développement économique),
 - Dans le cadre d'une opportunité (succession, etc.), non inscrite dans le PPI : la demande est présentée au Conseil d'administration de l'EPFL pour approbation.

- Il assure le portage financier :

- L'EPFL ne prend pas de frais de portage ni de frais d'emprunt.
- En revanche, toutes les dépenses imputables au bien acquis par l'EPFL seront à la fin du portage réclamées à la collectivité (taxes foncières, assurances, frais de géomètre, etc.) ; de même les recettes perçues par l'EPFL (encaissement des loyers) seront restituées à la collectivité.

Pour rembourser le prix d'acquisition à l'EPFL, 2 options sont possibles :

- OPTION 1 : paiement de 20 % du prix d'acquisition en début de portage et solde payable le jour de la revente du bien à la collectivité,
- OPTION 2 : Paiement fractionné
 - Si choix d'une durée de 3 ou 4 ans : 20 % par an + solde à la revente,
 - Si choix d'une durée de 5 ans : 15 % par an + solde à la revente,

Dans tous les cas, le premier paiement intervient toujours l'année suivant la signature de l'acte de vente.

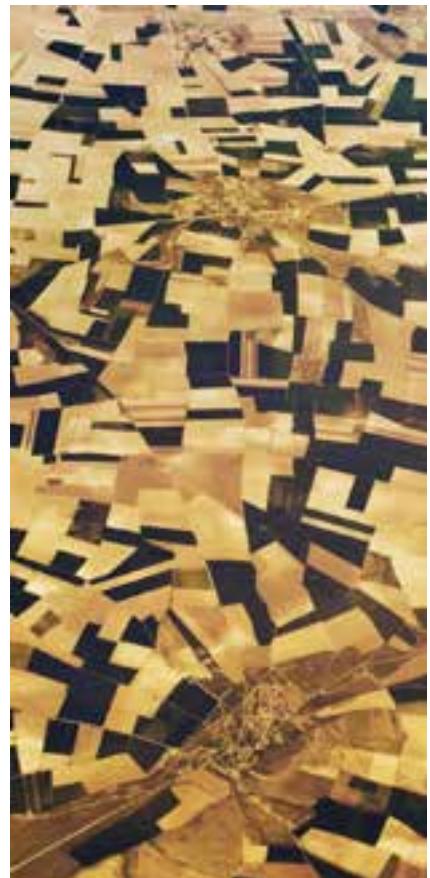
LANDES FONCIER ne participe pas à l'aménagement des terrains acquis.

Missions

- Apporter une réponse politique et technique aux collectivités souhaitant mettre en jeu une stratégie foncière.
- Contribuer à éviter la spéculation foncière.
- Permet aux collectivités de bénéficier du fonds de minoration pour les acquisitions liées au logement social. C'est une participation versée par le Conseil Départemental et gérée par l'EPFL qui peut donner droit à une décote sur le prix de revente.

Modalité d'interventions

Les EPCI souhaitant adhérer à l'EPFL «LANDES FONCIER» doivent verser une contribution qui peut être calculée à leur demande.



EPFL

175 place du 6° RPIMa
40000 Mont-de-Marsan
05 58 85 80 60

landes.foncier@epfl40.fr

Hélène SAINT LAURENT, directrice
06 47 90 20 51

Maité LEFEBVRE, directrice adjointe
Danielle TECHENE, comptable
Elodie DULAU, assistante

Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL)

Présentation

Entreprise publique locale au service des collectivités, la SATEL les accompagne depuis près de 60 ans. Elle participe activement au développement et à l'aménagement des territoires landais dans le respect de l'environnement et des règles de constructions durables. Elle répond à leurs besoins pour faire émerger puis piloter leurs projets dans le respect de l'intérêt général, avec le souci de la performance et de la satisfaction des usagers

Missions

Dans l'exercice de son principal métier, aménageur et constructeur, la SATEL mobilise des compétences pluridisciplinaires (architectes, ingénieurs, techniciens construction, juristes, gestionnaires de marchés publics) qui en font un opérateur de référence en matière d'aménagement et de construction durables. Elle intervient dans des domaines variés :

- **La réalisation ou la rénovation d'équipements publics :**

- les équipements scolaires,
- les bâtiments administratifs,
- les établissements médico-sociaux,
- la mise en accessibilité des bâtiments.

- **L'habitat et le développement urbain par :**

- l'aménagement de quartiers d'habitat et de lotissements,
- le renouvellement urbain,
- l'aménagement de centres-bourgs.

- **Le développement économique par :**

- l'aménagement de parcs d'activités,
- le réaménagement de zones d'activités existantes,
- la construction de locaux d'activités.

- **Le développement touristique par :**

- l'aménagement de pôles d'animation et d'hébergement touristique,
- la requalification de stations touristiques existantes.

- **L'environnement par :**

- la réalisation de programmes d'assainissement,
- la mise en valeur d'espaces naturels ouverts au public.



CONTACTS

Satel

SATEL

24 bd Saint-Vincent-de-Paul
40990 Saint-Paul-lès-Dax
05 58 91 20 90
contact@satel40.fr

Frédéric DASSIE, directeur
06 74 79 25 60

Xavier VILAMITJANA,
responsable du service Aménagement
06 48 86 62 09

Fabrice LABORDE,
responsable du service Construction
06 73 85 70 76

Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC)



Présentation

Le SYDEC est un syndicat aux multiples compétences au service des collectivités et abonnés qui offre des services publics de qualité, dans un cadre mutualisé et solidaire.

A l'origine de sa création en 1937, le Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC) avait pour mission principale l'organisation et la mise en commun du service public de la distribution d'énergie électrique. Aujourd'hui, il exerce plusieurs compétences dans les domaines essentiels que sont les énergies, l'eau et l'assainissement, et le numérique. Sa palette de services en fait un syndicat unique en France. Pour assurer son bon fonctionnement, plus de 50 métiers, répartis entre les trois directions techniques (DT Eau et assainissement, DT Energies et DT Numérique), appliquent sur le terrain les décisions prises par les élus au sein des instances syndicales. Attentif à la satisfaction des usagers et des élus et souhaitant s'améliorer en permanence, le Syndicat s'est engagé dans une démarche Qualité Sécurité Environnement : toutes les activités du SYDEC sont certifiées ISO 9 001 et certaines déjà ISO 14 001. Le siège social du SYDEC est situé à Mont-de-Marsan, mais afin d'être encore plus proche des collectivités adhérentes et de la population landaise, le SYDEC a mis en œuvre une gouvernance locale avec la création de Comités territoriaux, dont le périmètre est calqué sur celui des EPCI. De même, les services sont assurés à partir de centres techniques répartis sur l'ensemble du département.



Domaines de compétences

PÔLE ENERGIES

- **Électricité** : Organisation et contrôle du service public de la distribution d'électricité. Maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité. Organisation et coordination départementale des groupements de commandes (achats électricité + gaz).
- **Éclairage public** : Maîtrise d'ouvrage des travaux de développement et d'amélioration de l'éclairage public. Maintenance des installations d'éclairage public et des installations sportives extérieures. Mise en lumière des équipements publics.
- **Gaz** : Organisation et contrôle du service public de la distribution de gaz combustible (naturel et propane). Développement de la desserte des communes non-desservies.
- **Conseil Énergies** : Diagnostics énergétiques dans les bâtiments, équipements publics et éclairage public des communes adhérentes au SYDEC. Assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la conception et de la réalisation des unités de production d'électricité solaire raccordées au réseau de distribution publique d'électricité. Certificats d'Economie d'Energie. Aides financières. Optimisation des consommations énergétiques (bois énergie, géothermie, solaire thermique et récupération d'énergie fatale).
- **IRVE** : création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Eau potable** : Maîtrise d'ouvrage et exploitation des réseaux et ouvrages de production et de distribution d'eau. La marque « Eau des Landes » permet d'identifier l'eau produite et distribuée par le SYDEC. Sensibilisation des scolaires.
- **Assainissement collectif** : Maîtrise d'ouvrage et exploitation des réseaux et ouvrages d'assainissement. Traitement des boues des stations d'épuration sur l'usine de compostage Thalie.
- **Assainissement non collectif** : Contrôle de conformité des installations neuves et réhabilitées. Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes. Étude et réalisation des zonages et des schémas communaux.

PÔLE NUMÉRIQUE

- **Construction d'un nouveau réseau de fibres optiques d'ici fin 2022** : le SYDEC conçoit et construit un réseau de fibre optique qui desservira à terme 96 600 locaux landais. Cette opération est réalisée au travers des entreprises sélectionnées dans le cadre des marchés d'études et de travaux. L'exploitation de ce réseau et sa commercialisation sont confiées à la SPL Aquitaine THD, créée par le SYDEC et quatre autres syndicats mixtes (Charente Numérique, DORSAL, Lot-et-Garonne Numérique et Périgord Numérique). Parallèlement à l'action portée par le SYDEC, l'opérateur Altitude Infrastructure, sélectionné lors de la procédure d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux en 2019, réalisera un réseau de fibres optiques desservant 105 000 locaux landais. Le SYDEC assure le contrôle de ce déploiement selon des critères techniques, calendaires et financiers très précis. Ainsi, 100 % des Landais bénéficieront d'un accès en très haut débit.
- **Amélioration du réseau téléphonique, aussi appelée « montée en débit »**. Cette opération est finalisée depuis 2019 : 10 000 foyers en ont bénéficié sur 54 communes.



CONTACTS

SYDEC

55 rue Martin Luther-King
CS 70627-
40000 Mont-de-Marsan
info@sydec40.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 45.

Pour toute urgence :

Eau/assainissement
0 810 40 90 40
coût d'un appel local depuis un poste fixe
Numérique : 07 87 19 40 81
astreinte Numérique
Panne d'éclairage public (3 secteurs)
Biscarrosse : 06 32 59 18 23
Mont-de-Marsan : 06 87 86 08 22
Saint-Paul-lès-Dax : 06 87 86 08 24

Solidaires pour l'habitat (SOLiHA)

Présentation

SOLiHA est un opérateur d'utilité sociale et apporteur de solutions.

C'est aussi une Association loi 1901 créée en 1953. Elle fait partie du Réseau SOLiHA, premier acteur associatif dans le domaine de l'amélioration de l'habitat.

Reconnue d'utilité publique et agréée par l'État pour assurer des missions d'ingénierie financière, administrative et d'intermédiation locative, SOLiHA Landes intervient sur l'ensemble du département des Landes afin de mettre en place et développer des actions permettant l'accès et le maintien durable dans le logement.

L'équipe composée d'urbanistes, techniciens du bâtiment, architectes, thermiciens, ergothérapeutes, CESF, professionnels de la gestion locative sociale, répond aux thématiques de l'habitat.

Missions

SOLiHA Landes déploie ses actions autour de 5 métiers, à savoir :

- La réhabilitation accompagnée (adaptation, amélioration de l'habitat, économies d'énergie, maintien à domicile. Accompagnement des collectivités locales pour améliorer leur patrimoine...)
- La conduite de projets de territoires : élaboration d'études (habitat, revitalisation des centres-bourgs), animation d'opérations d'amélioration de l'habitat, traitement de l'habitat indigne
- La gestion locative adaptée avec une agence immobilière sociale pouvant capter et gérer du parc privé conventionné et du parc communal
- La production de logements d'insertion pour les personnes modestes et en difficulté (habitat groupé, logements locatifs très sociaux et sociaux dans le cadre de baux à réhabilitation)
- L'accompagnement des personnes : mission de relogement, accompagnement lié au logement

SOLiHA conseille, accompagne dans les domaines de l'Habitat et en particulier :

- Réalise des études de faisabilité technique, financière,
- Accompagne dans la mise en œuvre et le montage des dossiers,
- Assure la gestion locative sociale si besoin.



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CONTACTS

SOLiHA

Anne SERRE, directrice-adjointe
06 78 43 50 85

Peio ILHARRAMOUNHO,
responsable du service Réhabilitation
06 07 28 94 87

Emmanuel DUFAU, responsable
du service Urbanisme
06 77 39 90 34

XLHabitat

Présentation

Bailleur social départemental (11 000 logements)

Statut OPH (Office public de l'habitat)

XLHABITAT intervient sur tout le département des Landes en appui des collectivités locales pour aider à définir le besoin en logements (locatif, location-accession, besoins spécifiques personnes âgées...), étudier les conditions de faisabilité des opérations, construire ces logements et en assurer la gestion locative et l'entretien.

Types de prestations

- Informations sur le logement social, les procédures,
- Analyse des besoins- définition du programme,
- Etudes de faisabilité technique, économique, architectural,
- Réalisation de logements locatifs sociaux ou en accession (constructions neuves ou rénovation de bâtiments existants),
- Réalisation d'établissements d'hébergements collectifs (EHPAD, Foyers pour personnes handicapées...).



CONTACT



XLHABITAT

953 avenue du Colonel Rozanoff
40000 Mont de Marsan

Maryline Perronne, directrice générale
05 58 05 31 31



Sigles et acronymes Glossaire

Sigles et acronymes

ABF : architecte des bâtiments de France	DDTM : direction départementale des territoires et de la mer	OPAH-RU : opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain
AD40 : archives départementales des Landes	DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux	OPH : office public de l'habitat
ADACL : agence départementale d'aide aux collectivités locales	DPR : domaine public routier	PADD : projets d'aménagement et de développement durable
ADS : application du droit des sols	DRAC : direction régionale des affaires culturelles	PCET : plan climat énergie territorial
AEAG : agence de l'eau Adour Garonne	DREAL : directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	PCH : prestation de compensation du handicap
ALPI : agence landaise pour l'informatique	DSP : délégation de service public	PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
AML : association des maires et présidents de communautés des Landes	EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	PDESI : plan départemental des espaces sites et itinéraires de nature
AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage	EPCI : établissement public de coopération intercommunale	PIG : programmes d'intérêt général
APA : allocation personnalisée d'autonomie	EPCI -FP : établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre	PLH : plan départemental de l'habitat
APS : avant-projet sommaire	EPFL : établissement public foncier des Landes	PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal
ASE : aide sociale à l'enfance	ERP : établissement recevant du public	PLUI-H : plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat
ARS : agence régionale de santé	FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	PMI : protection maternelle et infantile
AT : assistance technique	FDAAPPMA 40 : fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique des Landes	PMS : plan de maîtrise sanitaire
ATMO : assistance technique à maîtrise d'ouvrage	FEDER : fonds européen de développement régional	POS : plan d'occupation des sols
AVP : avant-projet	FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	RNA : répertoire national des associations
CAP : commission administrative paritaire	FSE : fonds social européen	SATEL : société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes
CASF : code de l'action sociale et des familles	FSL : fonds de solidarité pour le logement	SATESE : service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration
CCH : code de la construction et de l'habitat	GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SCOT : schéma de cohérence territoriale
CAUE : Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement	GIE : groupement d'intérêt économique	SRDEII : schéma régional du développement économique, d'innovation et d'internationalisation
CCAS : Centre communal d'action sociale	GIP : groupement d'intérêt public	SIG : système d'informations géographiques
CCTP : cahier des clauses techniques particulières	Loi NOTRe : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République	SOLIHA : solidaires pour l'habitat
CDG : centre de gestion	MLPH : maison landaise pour les personnes handicapées	SYDEC : syndicat départemental d'équipement des communes des Landes
CDMP : conservation des musées et du patrimoine	MOP : maîtrise d'ouvrage publique	UTD : unité territoriale départementale
CDT : comité départemental du tourisme	MOE : maîtrise d'œuvre	ZAE : zone d'activités économiques
CESF : conseiller(ère) en économie sociale et familiale	OFB : office français de la biodiversité	
CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	OPAH-RR : opérations programmées d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale	
CT : comité technique		
DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux		
DCE : dossier de consultation des entreprises		
DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations		

Glossaire

Assistance à maîtrise d'ouvrage: mission d'assistance auprès du maître d'ouvrage répondant à un besoin de conseil, d'étude ou de conduite d'opération.

Assistance technique: mission d'aide technique à la réalisation ou la mise en œuvre d'une opération.

Ingénierie territoriale: ensemble des concepts, méthodes, outils et dispositifs mis à disposition des acteurs des territoires, pour accompagner la conception, la réalisation, l'évaluation des projets de territoire. Cela concerne non seulement les acteurs du développement local, élus, habitants et animateurs locaux, mais aussi l'ensemble des acteurs confrontés aux enjeux du développement territorial. Sont impliqués tout autant les prescripteurs que les centres de ressources, bureaux d'études et consultants que les services de l'État et des collectivités, les chercheurs et les formateurs.

Maîtrise d'ouvrage: commanditaire du projet, c'est lui qui définit le cahier des charges. Personne morale pour laquelle un projet est mis en œuvre et réalisé.

Maîtrise d'œuvre: personne morale qui a en charge la réalisation d'un projet et livre le produit une fois terminé. Il est choisi par le maître d'ouvrage.

Portage foncier: La technique du «portage foncier» offre l'avantage de faire financer et gérer par un organisme extérieur tout ou partie des dépenses d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'une l'opération sur une durée relativement longue permettant in fine à la collectivité de disposer des biens au moment opportun, sans apport financier immédiat. L'objectif principal du portage foncier est donc de faciliter l'acquisition de réserves foncières et leur financement en lissant les charges dans le temps. Cette technique permet à la collectivité de préparer dans les meilleures conditions possibles son (es) projet(s) d'aménagement, de préserver de bonnes conditions de négociation et de mener une action régulatrice sur le marché foncier. La collectivité ou l'EPCI s'engage à acquérir les biens au terme de la durée de portage.

Notes

Département des Landes

23 rue Victor-Hugo

40025 Mont-de-Marsan cedex

Tél. : 05 58 05 40 40

landes.fr

Les Landes, le Département 

